# ORIGINES URBAINES

## DU CASTRUM AU BURGUS
## DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES
## SOURCES ÉCRITES

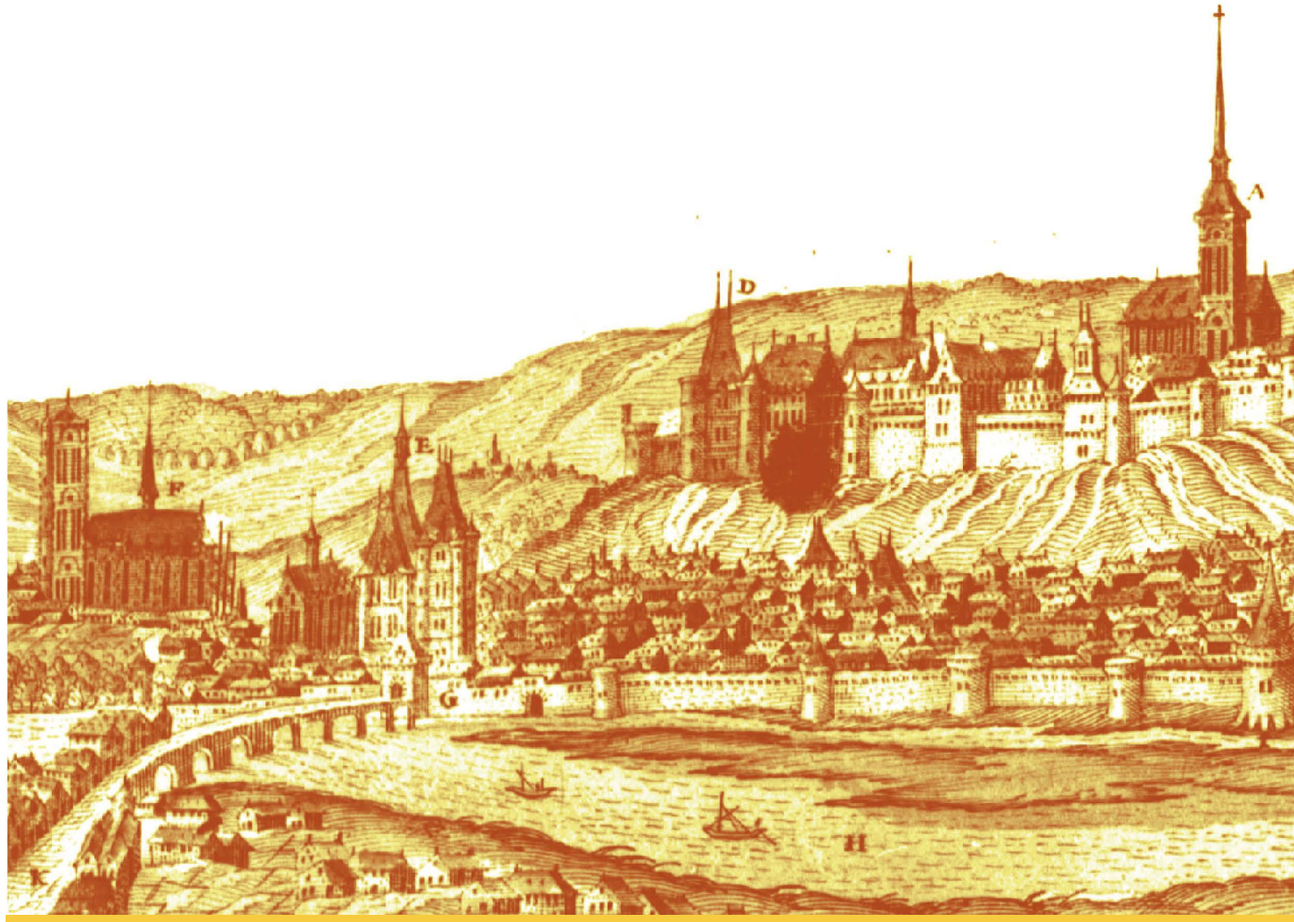


Origines et développements d'une cité médiévale

Château-Thierry

# DU *CASTRUM* AU *BURGUS* : DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES (IXe - XIe SIÈCLE)

## NAISSANCE DU *CASTRUM* DES COMTES DE VERMANDOIS. PÉRIODE III (IXe SIÈCLE)

Malgré une large information apportée par un certain nombre de pays du Nord-Ouest de l'Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg), de nombreux auteurs regrettent encore aujourd'hui la pauvreté de la documentation archéologique française relative aux palais et aux fortifications des IXe-XIe siècles, tant en ce qui concerne l'évolution topographique des sites et de leurs défenses que l'élément primordial constitué par le complexe d'habitat seigneurial (Mesqui, 1993, p. 15-37 ; Renoux, 1991, p. 268-307 ; Renoux dans Demolon, Galinié et Verhaegue, 1994, p. 61-82).

## LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Les données utilisées ici proviennent essentiellement d'une petite portion du site, fouillée en aire ouverte située le long de la courtine nord, d'une surface de 245 m², sur les secteurs C1-S1 et D1-S2 (fig. 70 et 71). Malgré une large perturbation par la ligne d'enceinte établie au XIIe siècle, les contextes ont fourni d'importantes informations. Ces données sont complétées par une intervention limitée, réalisée à proximité de la tour maîtresse, appelée tour Thibaud, d'une surface de 90 m², sur le secteur F2-S2 (voir situation, p. 114). Quelques observations ponctuelles faites dans les divers sondages confortent certains renseignements.

### Période III, phase 1
### Une unité d'exploitation temporaire au milieu du IXe siècle

L'ensemble des données archéologiques concernant cette phase d'occupation provient des fouilles du secteur 1 de la zone C1 et du secteur 2 de la zone D1, période III, phase 1 (fig. 70). De nombreuses perturbations ultérieures nuisent, cependant, à une lecture homogène de l'espace. Malgré ces lacunes, quelques structures ont été repérées : deux bâtiments A et B, une structure excavée C (125) et une clôture. L'ensemble de ces aménagements suit une direction identique d'axe nord/sud.

#### *L'angle d'un bâtiment A*

Les maigres restes de cette construction se situent à l'extrémité ouest de la fouille qui n'a mis au jour qu'une partie très limitée correspondant à son angle nord-est (fig. 70 et 71). Cet angle, bâti en bois, était renforcé par deux autres poteaux placés en butée. Le poteau principal d'angle a été repris au moins une fois et a été suivi de la pose en renfort de deux poteaux obliques. De section carrée, leur dimension est de 0,25 m de côté. Ils étaient disposés dans un creusement de calage circulaire d'une profondeur de 0,50 m. Un foyer assez large, 1,40 x 0,80 m dans ses plus grandes dimensions, est présent à l'extérieur de la structure ; sa délimitation indique clairement qu'il était aménagé au droit de la paroi de la construction dans un creusement prévu à cet effet. Plusieurs couches d'argile rubéfiée composent son « âtre ». Ces nombreuses recharges indiquent une longue utilisation.

#### *Le bâtiment B*

Les vestiges ténus d'une deuxième structure ont été mis au jour à quinze mètres de la précédente (fig. 70 et 71). Une ligne de poteaux de larges dimensions, d'axe nord-sud, forme une des parois de cette construction de bois. À un mètre de distance à l'ouest, une seconde ligne composée de poteaux et de piquets, de faibles dimensions et peu enterrés, délimite un petit sol damé formant une « allée ». L'absence de poteaux, plus évidente du côté occidental et l'existence de ce passage, indiquent que la partie intérieure du bâtiment était située vers le levant. La petite ligne de poteaux a été interprétée comme le vestige d'une clôture délimitant un espace assez large près du bâtiment A.

#### *La structure excavée C*

C'est une construction de forme quadrangulaire de trois mètres de côtés à deux poteaux médians (fig. 72 et 73). Ceux-ci, placés à l'intérieur de la structure, ont une section circulaire de 0,20 m de diamètre et sont enterrés à 0,60 m. L'un est situé au centre de la paroi nord, le second, au centre de la paroi sud. L'axe de la faîtière est donc nord/sud. L'excavation, profonde de 0,30 m, couvre une surface de 9 m² sur un sol plan et régulier.

Les parois de l'excavation sont verticales. Étant donné la fragilité et la prédisposition d'effritement des terres noires dans lesquelles elle est implantée, il est probable que les bords de la structure étaient maintenus, mais aucune trace de planches ou de piquets n'a été observée.

À l'extérieur de la structure, deux trous de poteaux, de faibles dimensions et légèrement enfoncés, indiquent l'existence d'un abri, sans doute un auvent placé devant l'entrée située dans le coin sud-est, ce qui peut être confirmé par la présence d'un poteau de renfort sur la paroi orientale. Une large

125 - Encore appelée d'une manière impropre, « fonds de cabane ».

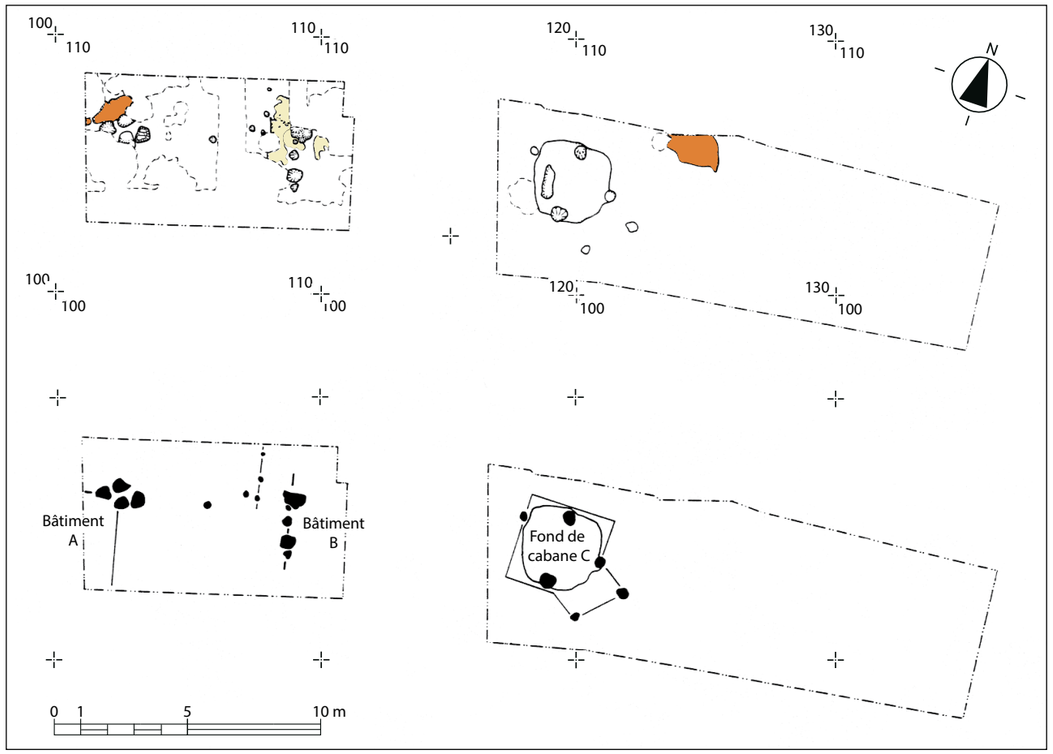


**Fig. 70** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période III, phase 1 : plan général des structures et interprétation *(dessin : F. Blary, V. Durey et N. Holder).*

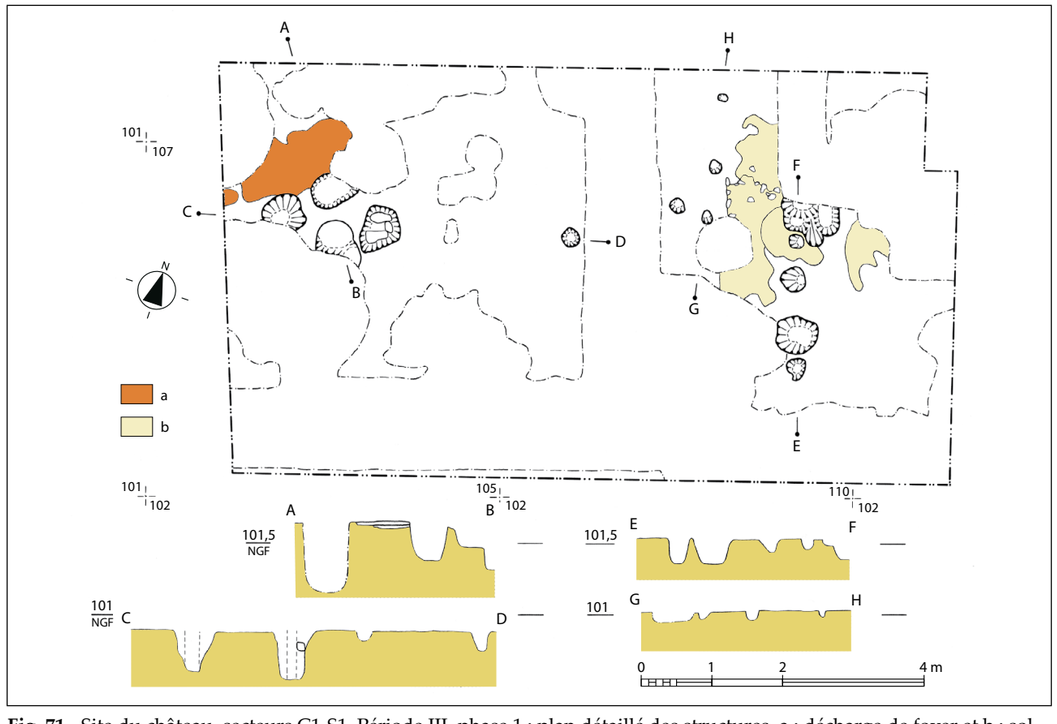


**Fig. 71** - Site du château, secteurs C1-S1. Période III, phase 1 : plan détaillé des structures. a : décharge de foyer et b : sol conservé. Coupes AB, CD, EF et GH *(dessin : F. Blary et V. Durey).*





saignée, peu profonde, atteste des aménagements internes liés, sans doute, aux activités pratiquées dans la cabane. À l'est de la structure, un foyer a été mis au jour. Il consiste en une couche d'argile fortement rubéfiée. Aucun aménagement particulier n'a été remarqué. Son utilisation semble avoir été limitée.

Sur le secteur 2 de la zone F2, aucun vestige n'a été repéré pour cette période.

## INTERPRÉTATION

L'implantation plutôt « aérée » des constructions indique une absence de contrainte. Néanmoins, les structures sont concentrées sur la partie ouest de la zone fouillée (fig. 74). C'est un phénomène qui se renouvellera durant toutes les périodes ultérieures, jusqu'au début du XII^e^ siècle.

Aucune trace d'enceinte n'a été repérée, ce qui ne signifie pas, pour autant, qu'elle n'ait pas existé. La perturbation profonde par les fondations de l'enceinte du XII^e^ siècle ne permet pas de déterminer l'absence ou la présence d'une palissade au nord. Néanmoins, les structures suivent une orientation qui ne semble pas subir la contrainte d'une quelconque limite, ce qui n'est pas le cas pour les phases ultérieures.

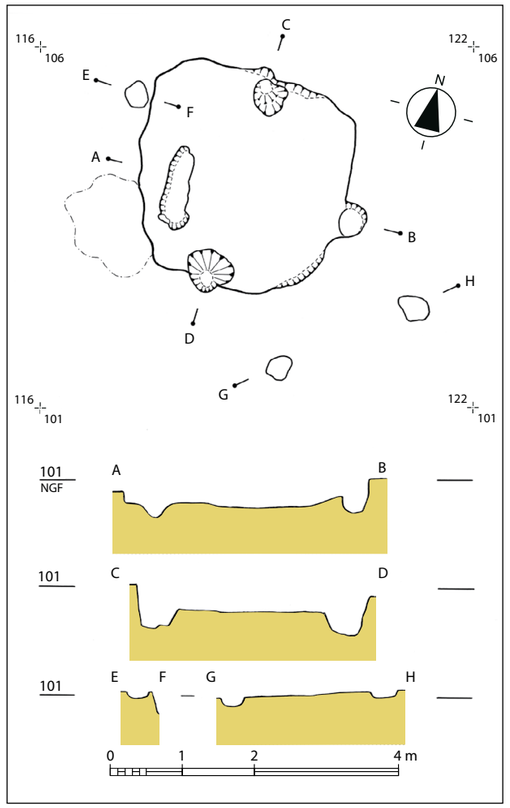


**Fig. 72** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période III, phase 1 : plan détaillé de la structure excavée C (*dessin F. Blary et V. Durey*).

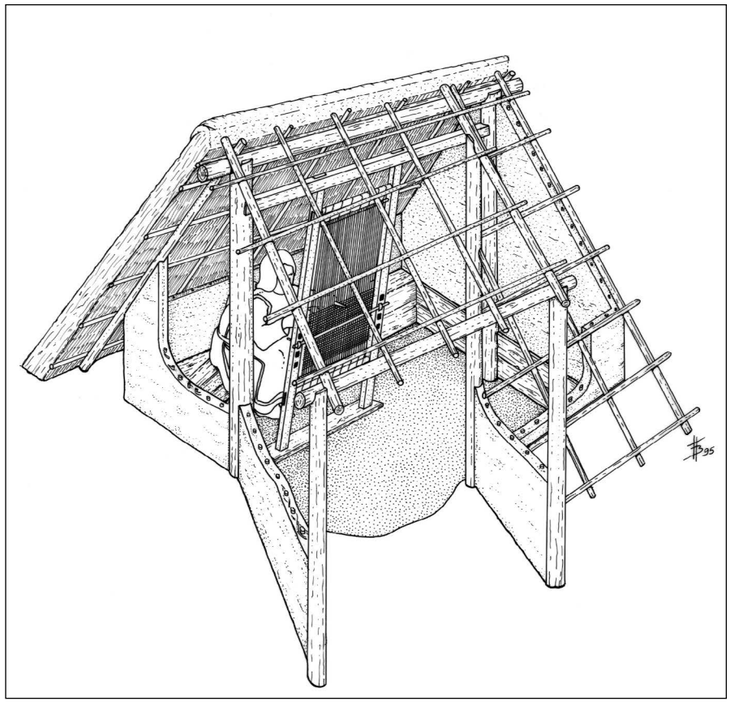

**Fig. 73** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période III, phase 1 : hypothèse de restitution du fond de cabane (*dessin F. Blary*).

Pendant cette phase, les contraintes sont plutôt d'ordre naturel, topographique. Le terrain sur lequel sont implantés ces éléments demeure, cependant, parfaitement plan. Le sondage C2-S1 (voir situation, p. 114) a permis de constater qu'il existe pourtant une dénivellation de 1,50 m par rapport au sol naturel sur le centre de la Haute Cour, soit à 30 m au sud. Faute de fouille, nous ne pouvons vérifier la forme du profil des couches calcaires formant la dalle géologique entre ces deux points du site. Cet écart résulte probablement de l'exploitation du calcaire à ciel ouvert, comme semblent l'indiquer les traces de débitage et de pics observées dans les sols préalables à l'occupation de la fin du IVe siècle. Il n'est malheureusement pas possible de savoir s'il s'agit d'une forme en gradin, en terrasse, ou encore en front de taille abrupt.

Concernant l'élévation des bâtiments et leurs matériaux de construction, les données sont très réduites. Le bâtiment A présente toutefois un élément architectural intéressant, soit de reprise, qui pourrait indiquer une longue utilisation de l'édifice, soit d'étaiement. Dans ce second cas, cependant, les traces au sol ne sont, en général, pas totalement identiques (126).

Aussi, aucun vestige de sols ou de couches d'occupation lié à ces bâtiments n'a été conservé à l'exception des foyers. La disparition de ces niveaux de sol est consécutive aux aménagements de la phase postérieure. Pour les périodes ultérieures, les sols et les couches d'occupations en relation avec les structures sont conservés. Les lacunes ne sont donc pas imputables, comme pour les sites de plaine, à l'érosion des sols due aux labours ou à la pédologie du site ou à une méthode de fouilles différentes des autres niveaux (127). La fonction de la plupart de ces constructions demeure indéterminée. La présence d'une saignée longitudinale, à l'intérieur du « fond de cabane » reste le seul indice permettant d'identifier les activités pratiquées. Ce type de trace est fréquent dans les fonds de cabanes et souvent interprété comme fixation de métier à tisser vertical. C'est le cas dans le palais de Tilleda en Allemagne (Grimm, 1968, p. 83-100 et 1972, p. 104-147 ; Chapelot et Fossier, 1980, p. 120) mais également, plus près de nous, en Île-de-France, à Villiers-le-Sec et Baillet-en-France (Catalogue d'exposition, 1988, p. 158-159) ou même à Saint-Pierre-du-Perray et à Bussy-Saint-Georges (Catalogue d'exposition, 1993, p. 187 et 215). Parfois, ces saignées sont associées à des poteaux, ce qui n'est pas le cas ici. Le métier à tisser peut, toutefois, avoir été monté sur une poutre horizontale en bois, ancrée dans le sol, la partie haute étant alors adossée à la paroi de la cabane, ou bien fixée à la charpente (fig. 72 et 73). Il est bien évidemment impossible de déterminer, à partir de ces seules données, de quelle manière le site fut réoccupé. Cependant, on peut noter qu'à cet emplacement, les constructions et aménagements associés sont tous disposés de la même manière, soit plein nord,

126 - À Warendorf, en Allemagne (VIIe-VIIIe siècles), ce type d'étaiement est utilisé tout autour de la construction pour recevoir la poussée du toit, mais les poteaux sont plantés en oblique (Chapelot et Fossier, 1980).

127 - Les manques archéologiques inhérents à cette période et cette question de méthode de fouille ont été soulignés, à juste titre, par Pierre Demolon (Lorren et Périn, 1995, p. 45-51 et p. 47-48).

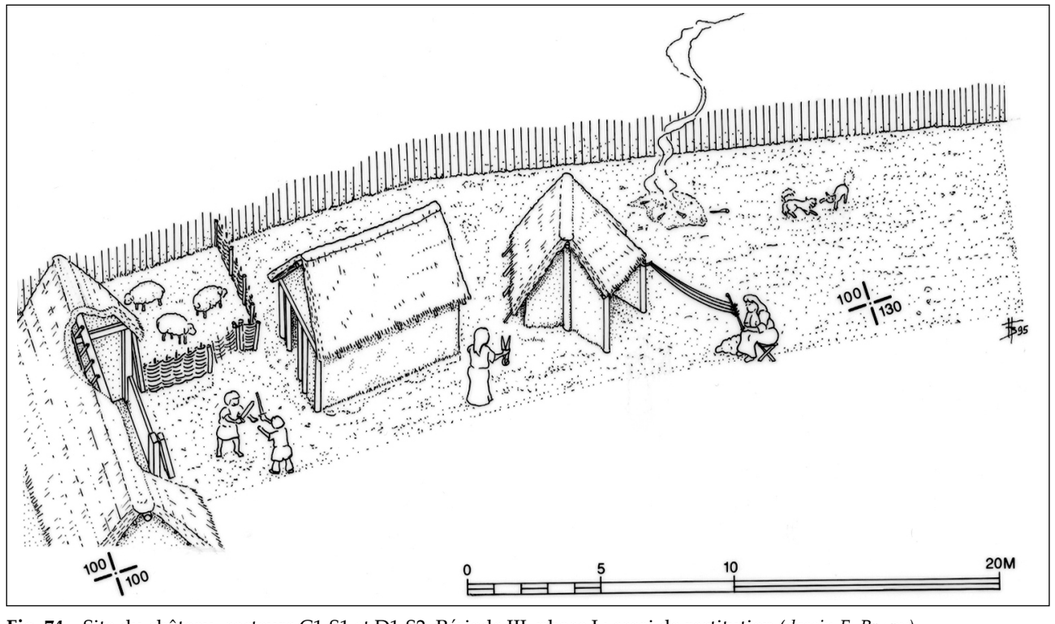


**Fig. 74** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période III, phase I : essai de restitution (*dessin F. Blary*).

**Fig. 75** – Site du château. Secteurs C1-S1 et D1-S2 en cours de fouille (*cl. F. Blary*).

agencement déjà constaté pour les constructions du Ve siècle. Cette disposition est-elle conditionnée par une contrainte particulière ? Il ne semble pas qu'elle soit exercée par la limite périphérique du site à cet endroit.

L'ensemble des structures et faits isolés repérés sur cet emplacement rappellent les petites unités d'exploitation agricole ou pastorale telles qu'elles ont déjà été reconnues sur de nombreux sites de plaine de la même période, comme Warendorf (Allemagne), Kootwijk (Pays-Bas) ou Catholme en Grande-Bretagne (Chapelot et Fossier, 1980), mais aussi sur de nombreux sites fouillés en France ces dernières années (Peytremann dans Lorren et Périn, 1995, p. 1-28 et Peytremann, 2003). Ces constructions « neuves » ont été aménagées directement sur les « terres noires ». Elles indiquent une certaine « re-colonisation » de l'espace. La présence des « terres noires » sur le site infirme l'hypothèse d'un abandon, la forme de l'occupation contemporaine de ces phénomènes stratigraphiques reste encore à élucider.

La cohérence des éléments nouvellement implantés constitue un indice traduisant un regain d'intérêt apporté au site et une augmentation de l'activité qui s'y exerce. Sans extrapolation excessive, cette phase marque une transition. Cette aire d'activité ne peut en aucun cas être isolée, cette « unité » fait partie d'un ensemble plus important réparti sur l'espace de cet éperon. Notre interprétation se trouve très limitée par l'étroitesse de la fouille. Cette unité ne constitue-t-elle pas la (ou une des) partie(s) économique(s) d'un domaine aristocratique ? Il ne s'agit pas ici d'un ensemble domanial qui devient défensif, puisque le site l'est déjà, naturellement. Il reste à savoir si l'habitat se trouve en rapport. Le passage d'une unité entièrement agricole à un site défensif, sur des périodes similaires, a été observé sur d'autres gisements de plaine. À Goltho, en Grande-Bretagne (période 2), il y a quelques maisons avec une cour fermée et une clôture (Beresford, 1987). À Douai (Nord), Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime) et Furnes (Belgique), on trouve également quelques structures de caractère rural (Demolon et Louis, 1982 ; Le Maho, 1987 ; Meulemester, 1982, p. 15-20). À Husterknupp (Allemagne), le petit village évolue peu à peu en château (Herrnbrodt, 1958).

Les exemples sur site de hauteur sont beaucoup plus rares. À Blois, cependant, on parle d'un habitat « péri-urbain » qui signifie, peut-être, la même chose (Joyeux et Ruffier, 1992). Après avoir été un fortin romain, le site de Portchester (Grande-Bretagne) présente, pendant le haut Moyen Âge, une occupation de nature rurale (à l'intérieur de l'enceinte romaine) qui acquiert, au Xe siècle, un statut plus élevé (Cunliffe, 1976).

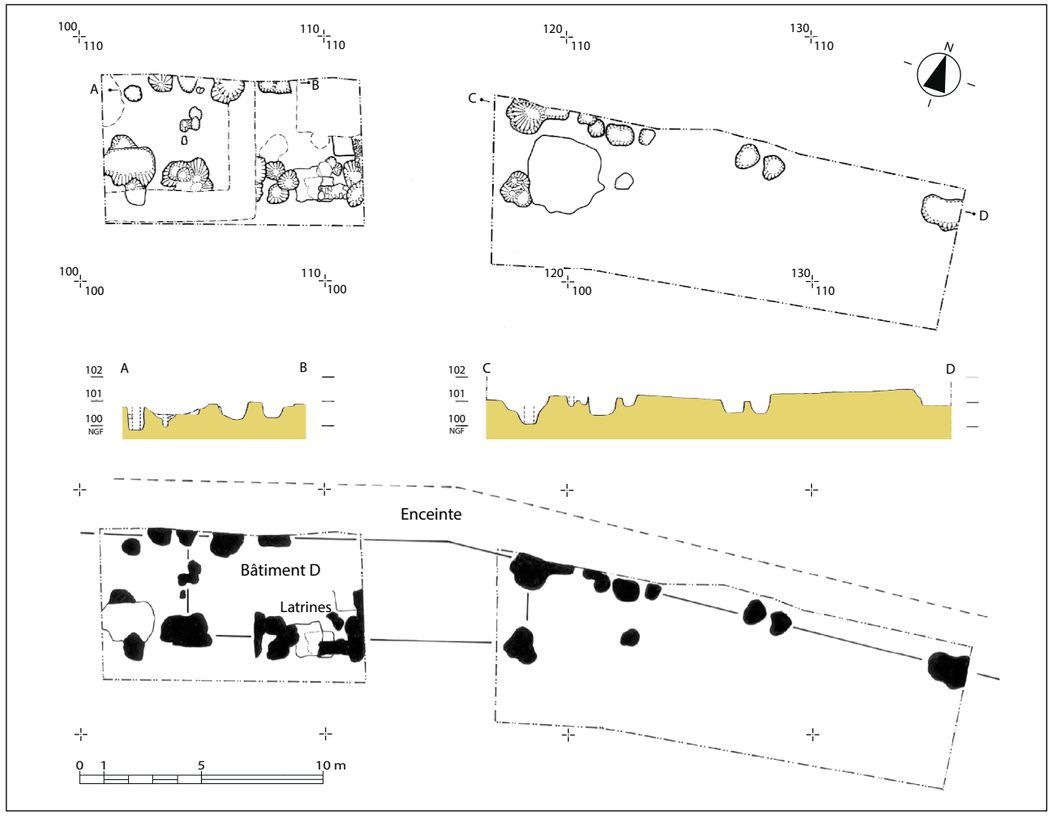


**Fig. 76 –** Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2 (période III, phase 2). Plan général des structures et interprétation.*(dessin F. Blary, V. Durey et N. Holder).*

## IMPLANTATION D'UNE ENCEINTE EN BOIS – PÉRIODE III, PHASE 2 (SECONDE MOITIÉ DU IXe SIÈCLE)

### LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Comme précédemment l'ensemble des données archéologiques concernant cette phase d'occupation provient des fouilles du secteur 1 de la zone D1 et du secteur 2 de la zone C1 (fig. 76) auxquelles s'ajoutent celles du secteur 2 de la zone F2 (fig. 81). On observe une ligne de poteaux située sur l'axe de l'enceinte postérieure du XIIe siècle. À l'intérieur de cette clôture, que nous avons définie comme une portion d'une enceinte primitive, plusieurs structures sont implantées.

**Fig. 77 –** Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2 (période III, phase 2) en cours de fouille *(cl. F. Blary).*

#### *L'enceinte*

Nous n'en avons qu'une vision partielle car, seule la ligne intérieure de poteaux est conservée (fig. 77 et 78).Une seconde ligne, probablement palissadée, devait constituer la clôture externe. Nous ne pouvons que supposer son existence, celle-ci ayant été totalement détruite par l'enceinte du XIIe siècle. La ligne de poteaux que nous avons mise au jour correspond au support des courtines hautes. Il s'agit de poteaux verticaux, irrégulièrement plantés, et dont un grand nombre est doublé. La destruction des creusements, au moment du démontage de cette enceinte, empêche de préciser si le dédoublement correspond à une reprise/réfection ou à une « confortation » d'une première ligne de poteaux ou, encore, à une construction conçue ainsi dès l'origine. Cependant, sur la portion orientale, les poteaux sont distants de 9 m (fig. 76), alors que sur la portion occidentale de





la fouille, ils sont beaucoup plus rapprochés, ce qui peut être lié, comme nous allons le voir, à la présence de constructions de bois adossées.

#### *Les bâtiments D*

Il s'agit d'un ensemble de poteaux de gabarits assez proches, situés essentiellement sur la partie est de la surface de fouille, indiquant l'existence d'une construction de bois accolée à l'enceinte (fig. 78).

Au centre de cet ensemble, un complexe de latrines protégées par des murets de pierres montre une séparation nette entre deux parties. C'est un groupe de trois fosses quadrangulaires de 1 à 1,20 m de côté dont la profondeur varie entre 0,40 et 1 m.

Quatre états de construction ont été établis en fonction, essentiellement, de l'alignement des poteaux, et confrontés aux données stratigraphiques apportées par quelques ensembles de poteaux et par les aménagements de latrines.

#### État 1

Tandis que la structure excavée de la phase antérieure est abandonnée et ruinée, un nouveau bâtiment est édifié. C'est une construction de 56 m², soit 14 m sur 4 m. Sur sa paroi orientale, deux petits poteaux implantés à un mètre de l'enceinte constituent, sans doute, une porte. À l'extérieur, contre la paroi méridionale de l'édifice, se trouvent des latrines.

Au levant, un nombre important de poteaux situés sur l'axe de l'enceinte semble indiquer la présence d'un escalier. Un poteau, faiblement enterré, dans l'axe de la paroi sud, peut marquer l'existence d'un appentis.

#### État 2

Le bâtiment, reconstruit sur un plan identique simplement décalé, présente une surface équivalente à l'état antérieur. Les poteaux porteurs sont tous changés et remplacés par un poteau placé au midi. Les latrines de l'état 1, se trouvant sous la nouvelle paroi, ne sont plus utilisées. La porte de la paroi occidentale est décalée contre l'enceinte. À l'extrémité ouest de la zone fouillée, une large fosse est creusée à l'extérieur des bâtiments ; d'assez grandes dimensions, au minimum de 2 m sur 1,60 m et profonde de 1,60 m, sa fonction reste indéterminée. Placée en limite de la fouille, elle n'est pas complète. Elle semble, cependant, adopter une forme presque ovale. Aucun aménagement intérieur n'a été observé. Elle ne paraît pas avoir été utilisée comme latrines, mais leur absence, dans ce second état, ne s'explique pas particulièrement alors qu'elles sont présentes dans chaque état.

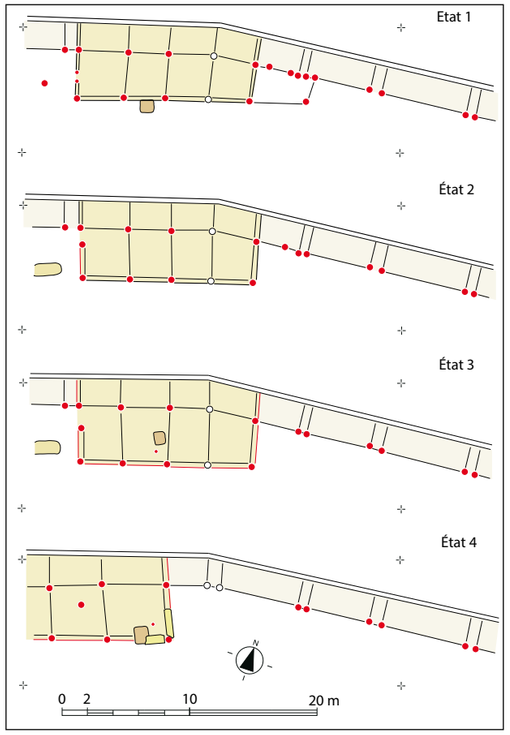


**Fig. 78** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période III, phase 2 : évolution des bâtiments D adossés à l'enceinte *(dessin F. Blary, V. Durey et N. Holder).*

#### État 3

Peu de modifications sont apportées au plan du bâtiment qui, en revanche, s'agrandit vers le sud. Sa surface passe à 64 m². Des latrines sont aménagées à l'intérieur de l'édifice. Le fond excavé de l'ancienne cabane se comble petit à petit. Cette structure à l'abandon, mais encore visible, ne semble pas perturber, outre mesure, l'agencement général des nouvelles constructions.

#### État 4

Le bâtiment, complètement modifié, décalé vers l'ouest, est coupé en son centre. Certaines parois, au levant et une partie au midi, sont alors montées sur solin de pierre et des latrines aménagées contre le mur sud. L'édifice se poursuit vraisemblablement au-delà de la limite occidentale de la fouille. Sa surface totale reste donc indéterminée. C'est à cette période que se rencontrent les premières structures recoupant le sol géologique observé dans le secteur 2 de la zone F2 (fig. 78).

Du fait d'arasements postérieurs, nous n'en avons probablement qu'une vision partielle. Tous les sols d'occupation pouvant être contemporains ont totalement disparu. De plus, quelques poteaux, difficiles à identifier, ne recoupent que très

légèrement le sol naturel (128). Ils ont été reconnus par la présence de taches plus sombres.Il est possible de distinguer plusieurs éléments :
– deux trous de poteaux, alignés sur un axe nord-nord-est/sud-sud-ouest ;
– un creusement longitudinal, perpendiculaire à l'axe des deux poteaux décrits ci-dessus.

Observée sur une longueur de 3,50 m, cette « tranchée », large de 0,40 m, recoupe le sol naturel sur une profondeur moyenne de 0,30 m. Un ensemble de poteaux, de dimensions plus restreintes que les deux premiers, se situait en retrait.

## INTERPRÉTATION (fig. 79)

Dans les secteurs C1-S1 et D1-S2, les aménagements conçus alors que certaines constructions de la phase antérieure existent encore (notamment le « fond de cabane »), l'un des poteaux de la seconde rangée la plus au sud, semble avoir été limité sur un côté par la présence de la paroi orientale de la structure (fig. 76).

En revanche, il n'est probablement plus utilisé puisqu'il se comble partiellement pendant cette phase. La pérennité de cette construction doit être soulignée, car elle montre qu'à cette étape, la disposition des structures du site n'est pas totalement remodelée. On ne ressent pas le besoin de gagner de la surface, ni même d'organiser spécialement l'espace interne. Garder ainsi une structure à l'abandon et la laisser se dégrader durant une période assez longue, puisque le « fond de cabane » ne sera définitivement comblé qu'à la phase suivante, illustre bien cet état de fait.

Néanmoins, il existe quand même une volonté de se protéger, car la place est fermée par une palissade en bois qui ne peut pas être considérée comme une simple clôture dans la mesure où, déjà, elle dispose d'un système de circulation haute. Nous sommes donc bien en présence d'une enceinte défensive qui marque les prémices du futur château. Ces données sont confirmées par les observations réalisées près de la tour Thibaud (fig. 81). En fonction de leur situation et de leur organisation, les structures semblent correspondre également à la première implantation défensive de la période carolingienne. En effet, sur le site, le sol naturel, constitué d'une dalle de calcaire lutétien, se trouve, ici, à son altitude la plus haute, soit, en moyenne, à 104,20 m NGF. Les deux poteaux alignés nord-est/sud-ouest sont recoupés par un édifice en pierre qui, nous le verrons plus loin, représente très certainement le vestige de la tour maîtresse carolingienne. Ces poteaux peuvent être attribués à un édifice antérieur au bâtiment de pierre, un bâtiment de bois, dont l'orientation, légèrement différente, empêche d'observer l'ensemble des creusements de calage passant sous le bâtiment postérieur.

128 - Les couches ayant été totalement arasées au xv^e siècle pour installer de nouvelles structures sur la dalle naturelle en calcaire, les seuls vestiges conservés sont les fonds des creusements.

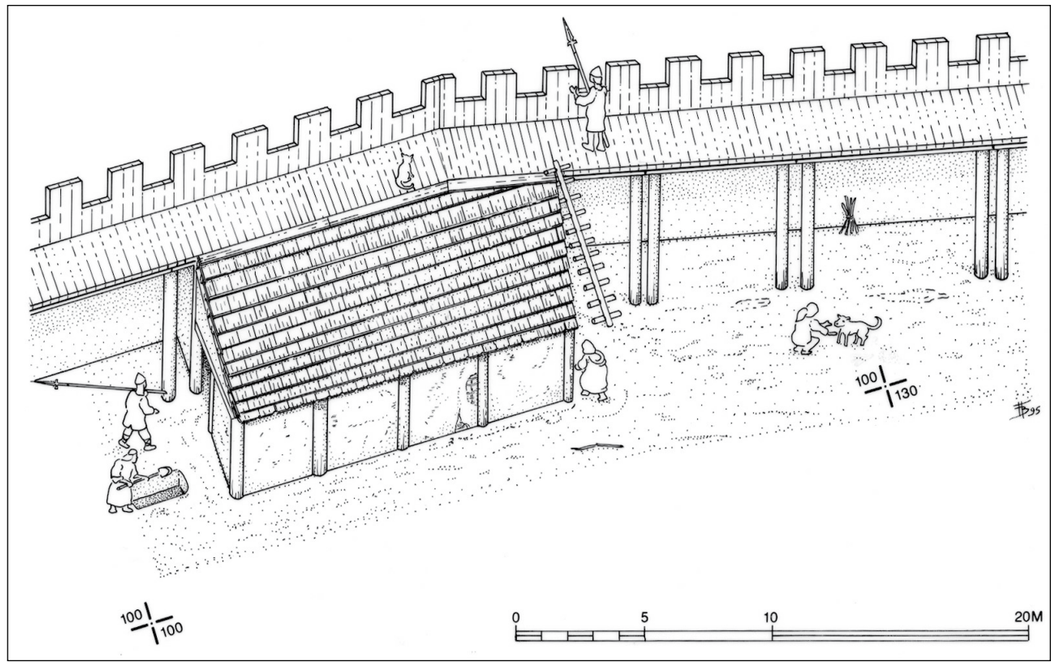


**Fig. 79** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2.
Période III, phase 2, état 3 : essai de restitution du bâtiment D adossé à l'enceinte (*dessin F. Blary*).





Contre cette probable tour de bois, une enceinte, également de bois a été adossée. Montée sur une sablière encastrée dans le calcaire, elle est matérialisée au sol par une « tranchée » dont le profil transversal accuse un angle de 60° par rapport au plan. En retrait de cette structure, une triple ligne de poteaux parallèles semble constituer, soit un bâtiment adossé à l'enceinte, soit le soutien d'un système de circulation haute. La largeur de la construction située derrière l'enceinte mesure 4 m. En restituant à la tour de bois quatre poteaux séparés d'une distance semblable à celle des deux observés en fouille, le quatrième poteau se place exactement dans l'axe de la dernière ligne de poteaux de la construction de bois adossée à l'enceinte. La faible profondeur des creusements des poteaux et de la sablière indique que le niveau de circulation se situait probablement plus haut, expliquant, ainsi, l'absence de sols contemporains conservés.

Sur la portion nord du site, la ligne extérieure d'enceinte n'est pas ancrée dans le calcaire naturel. Le système défensif, sur cette partie du site, a peut-être utilisé conjointement le bois et la terre, à l'instar des autres exemples contemporains qui utilisent presque systématiquement cette technique mixte pour la défense. La stratigraphie externe étant perturbée, il ne reste aucune trace d'un rempart de terre. D'après des observations faites sur des sites de même période, quatre possibilités peuvent se présenter à Château-Thierry (fig. 80) (Higham et Barker, 1992. 1 - Site de Tamworth, p. 294 ; 2 - Site de Lydford, p. 277 ; 3 - X, p. 193 ; 4 - Site de Hen Domen, p. 334-336) :

1 - la rangée interne se place sur la terrasse nivelée, alors que la rangée externe se trouve plus bas, sur une petite plate-forme dans le glacis ;
2 - la rangée interne se situe au pied du rempart de terre, la rangée externe étant sur la partie sommitale de la butte ;
3 - l'espace entre les deux rangées est comblé de terre pour renforcer la structure ;
4 - la ligne externe consiste en des poteaux de bois soutenant un mur épais de pisé, renforcé de clayonnage avec un étage saillant en bois.

Cependant, à Tilleda (Allemagne), le rempart maçonné du xi^e siècle et à Elten (Allemagne), la palissade de la fin du ix^e siècle sont disposés sur le bord de l'éperon et, apparemment, sans talus de terre. Les poutres constituant les palissades devaient disposer de protections contre le feu (Herrmann, 1989). *A priori*, l'existence de hourdages n'est pas évidente aux x^e/xi^e siècles, mais un chapiteau de l'abbaye aux Dames, à Caen (Calvados), de la fin du xi^e siècle, montre peut-être une plate-forme crénelée et saillante (Higham et Barker, 1992, p. 161).

À l'intérieur de cette enceinte, dans les secteurs 1 de la zone C1 et 2 de la zone D1, de nouvelles constructions sont intégrées en conservant quelques éléments plus anciens. Cet emplacement devient une zone de vie permanente, avec des bâtiments repris plusieurs fois et des latrines dont trois, au moins, se succèdent. Le phénomène de reprises et de recoupement des poteaux et des latrines indique une durée assez longue de la phase en question. Les multiples reconstructions du bâtiment semblent indiquer une reprise structurelle plutôt que fonctionnelle de l'édifice. Quels emplois avaient ces bâtiments adossés à l'enceinte ? S'agit-il d'habitations ? Nous n'avons pas découvert de foyers à l'intérieur des structures, mais le mobilier, malgré sa faible densité, pourrait le confirmer (fig. 83). Ou s'agit-il d'annexes, de bâtiments de stockage ? La présence de latrines entre les bâtiments ne semble pas tellement concorder avec une telle fonction. Sommes-nous alors en présence de « maisons de gardes » ? Cette éventualité n'est pas impossible, vu le lien étroit avec l'enceinte (129). Le bâtiment ne semble pas avoir eu d'étage : les po-

129 - Cette fonction est mentionnée à Tilleda pour des constructions spécifiques sur solins de pierres, proches des enceintes.

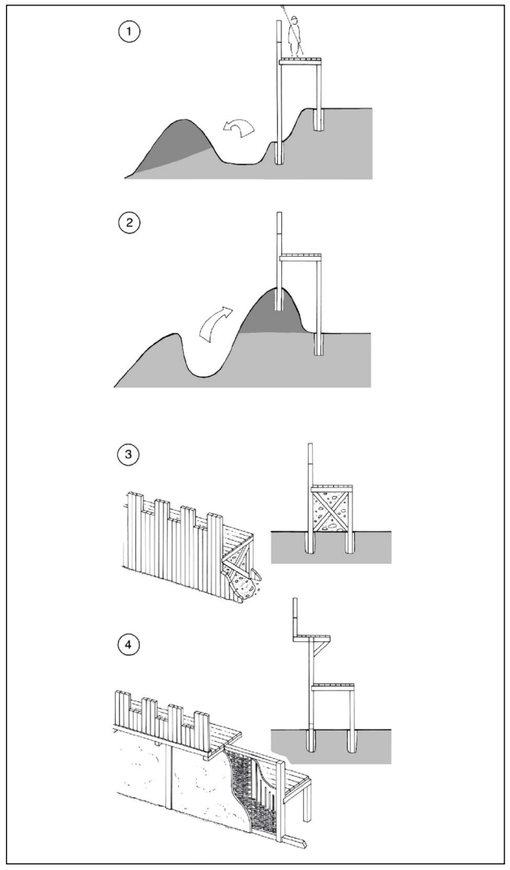


**Fig. 80** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2 (période III, phase 2). Présentation de quatre types différents de systèmes palissadés (*dessin F. Blary*).

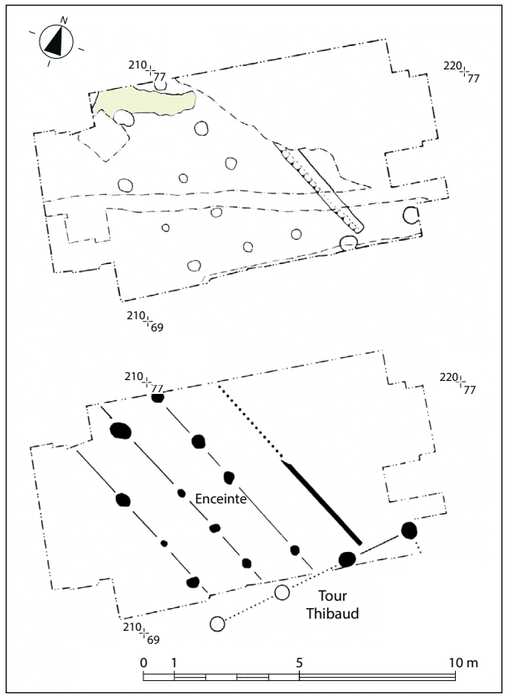


**Fig. 81** – Site du château, secteur F2-S2 (période III, phase 2). Plan général des structures et interprétation (*dessin F. Blary*)..

teaux de la ligne sud ont une section de 0,30 m et sont plantés dans des fosses de 0,70 à 0,80 m de profondeur.Les structures pour lesquelles on suppose la présence d'un étage ont des poteaux de 0,50 m de section pour une profondeur de 1,60 m, presque le double de ce que l'on trouve ici (Halbout et Le Maho, 1985).

Aucun sol d'occupation n'a pu être associé à ces structures. Les latrines, plus ou moins profondes, de forme quadrangulaire, étaient comblées par des remblais indiquant leur curage systématique. Il est à noter l'utilisation des fosses de calage des poteaux pour le dépôt de ces rejets de curage.

De même que dans les phases antérieures, la partie orientale de la fouille reste libre de toute implantation. L'ensemble du mobilier céramique recueilli est caractéristique du IXe siècle (oules et pots globulaires, céramiques de pâte grise ou rose). Un denier de Charles le Chauve, frappé à Amiens (864-875) et retrouvé dans le remblai comblant le creusement de calage d'un poteau du bâtiment accolé à l'enceinte, a pu y être perdu lors de la construction ou de la destruction des bâtiments (fig. 82). Les niveaux associés à cette reprise de la construction et la volonté de défendre le site par l'installation d'une enceinte suggèrent toutefois la réappropriation du site par Herbert dans le courant de la seconde moitié du IXe siècle.

## DES TRANSFORMATIONS MAJEURES SUR LE SITE : NAISSANCE D'UN CHÂTEAU AU DÉBUT Xe SIÈCLE (PÉRIODE IV, PHASE 1)

### LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Toujours dans les secteurs 1 de la zone C1 et 2 de la zone D1, la période IV, phase 1 que nous avons distinguée montre que d'importants travaux de construction sont mis en œuvre (fig. 85). L'ensemble des bâtiments de bois ainsi que la ligne intérieure de l'enceinte sont démontés. Puis, parallèlement

**Fig. 82** - Denier de Charles le Chauve. Avers : + GRATIA D-I REX, monogramme carolingien. Revers + AMBIANIS CIVII, croix *(UACT - CT-C1 1922/1).*

à l'édification d'une tour de flanquement et de son système d'accès, le niveau du sol est rehaussé par l'apport massif d'un remblai constitué quasi exclusivement de matériaux en calcaire concassé.

#### *Le nivellement*

Une partie de la surface fouillée (les deux tiers) est recouverte par de très importants apports de terre (fig. 86). La plus grande partie de ces remblais est constituée de calcaires concassés, de granulométrie très variable : remblai de pierres et moellons, cailloutis calcaire, calcaire coquillier, calcaire pulvérulent damé. Ce calcaire est parfois mélangé à de la terre. En d'autres endroits, entre diverses « brouettées » de calcaire, on retrouve un remblai de terres détritiques et charbonneuses provenant de niveaux d'occupation perturbés. Vers l'orient, le calcaire est mélangé à des couches de sables de Cuise, de couleur orangé, caractéristiques des sables situés sous le banc calcaire. Ces couches, comblant les creusements des poteaux de l'enceinte et des bâtiments démontés, ainsi que le haut du creusement du « fond de cabane », forment ensemble une zone de cailloutis plus ou moins régulière, qui a ensuite été damée, recreusée, réutilisée en sols ou en passages et, à nouveau, nivelée quand les tassements se faisaient trop importants.

Ce remblai débute à environ 8,40 m de la limite occidentale de la fouille. À cette distance, il fut recoupé et aplani afin d'édifier un muret de pierre, permettant de circonscrire un espace de circulation autour d'un bâtiment nouveau. Par ses dimensions, sa position par rapport à l'enceinte, sa situation sur le flanc nord et





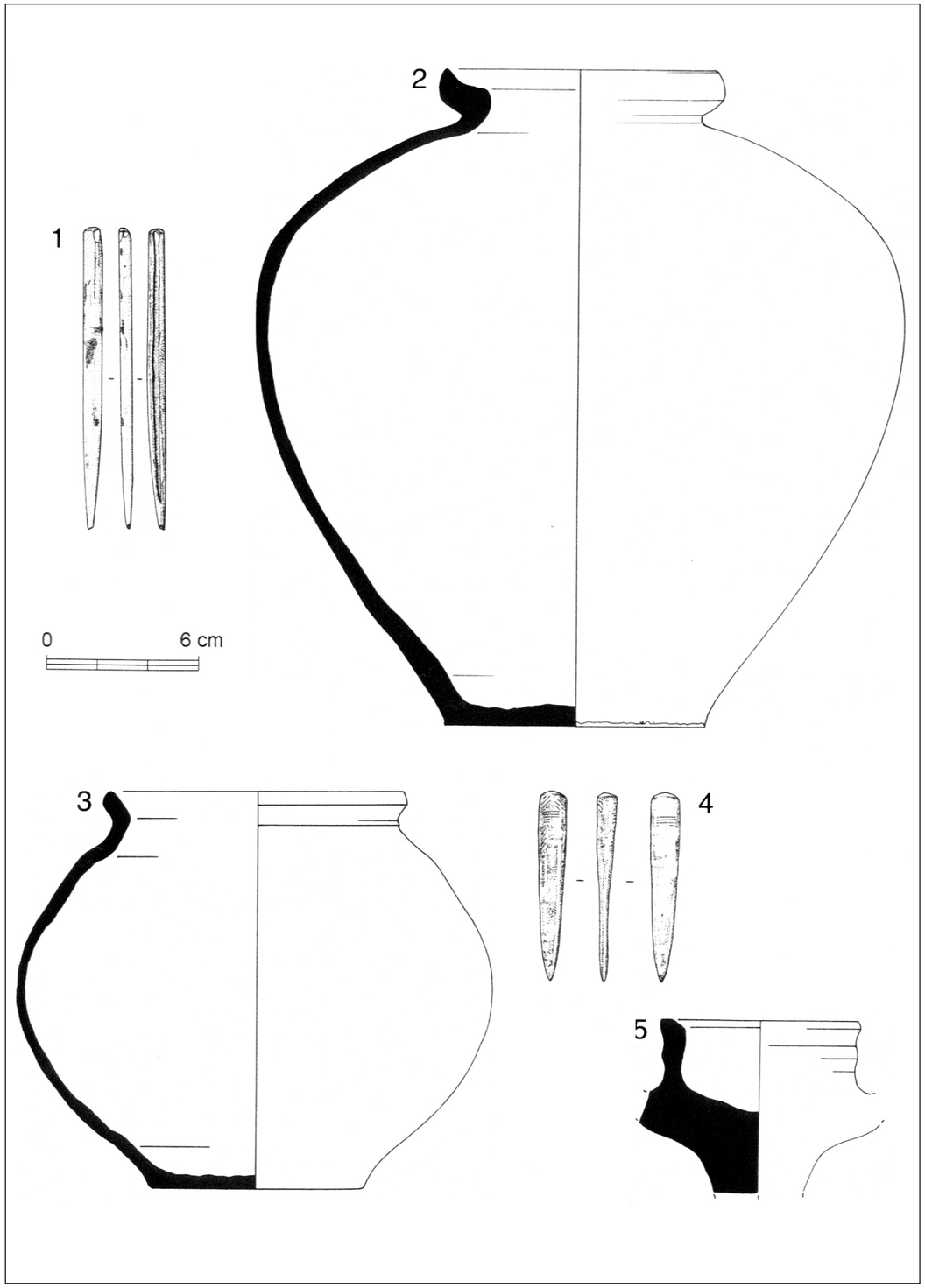


**Fig. 83** – Site du château. Période III, phase 2. Échantillons d'objets ; 1 et 4 : poinçons en os ; 2 et 3 : oules en pâte claire ; 5 : lampe à huile en pâte grise (*dessin F. Blary*).

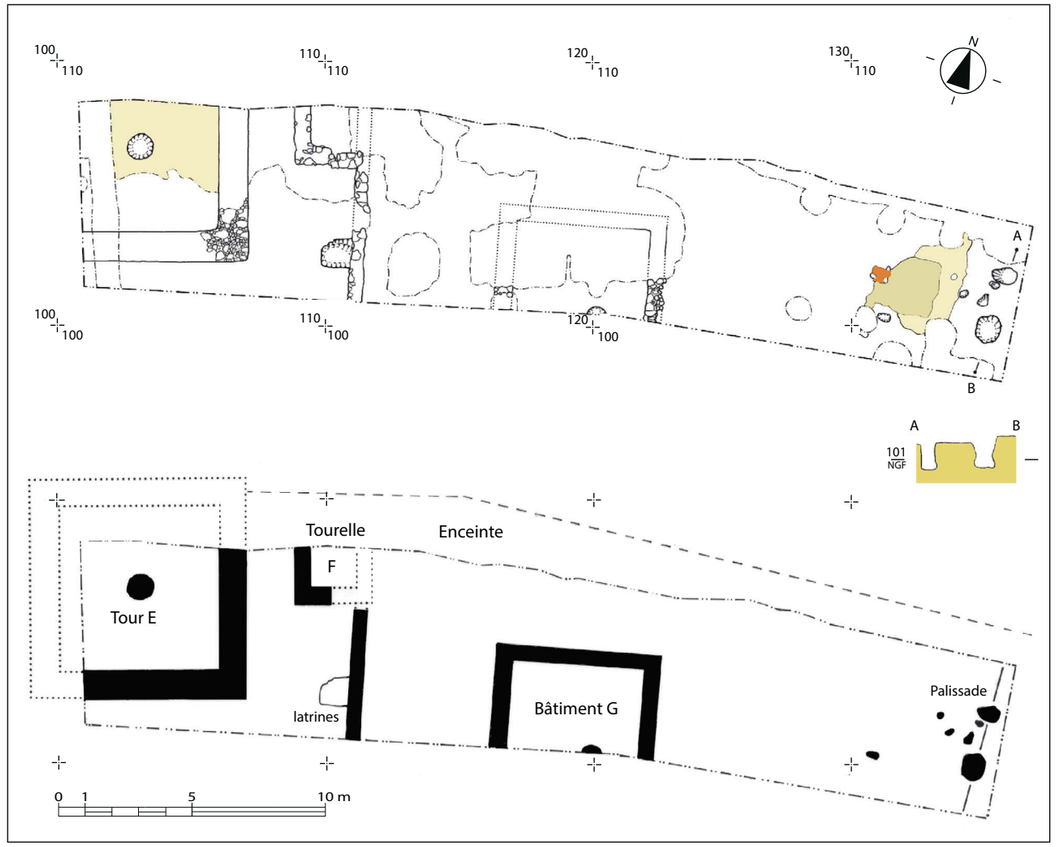


**Fig. 84** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période IV, phase 1. Plan général des structures et interprétation *(dessin F. Blary et V. Durey).*

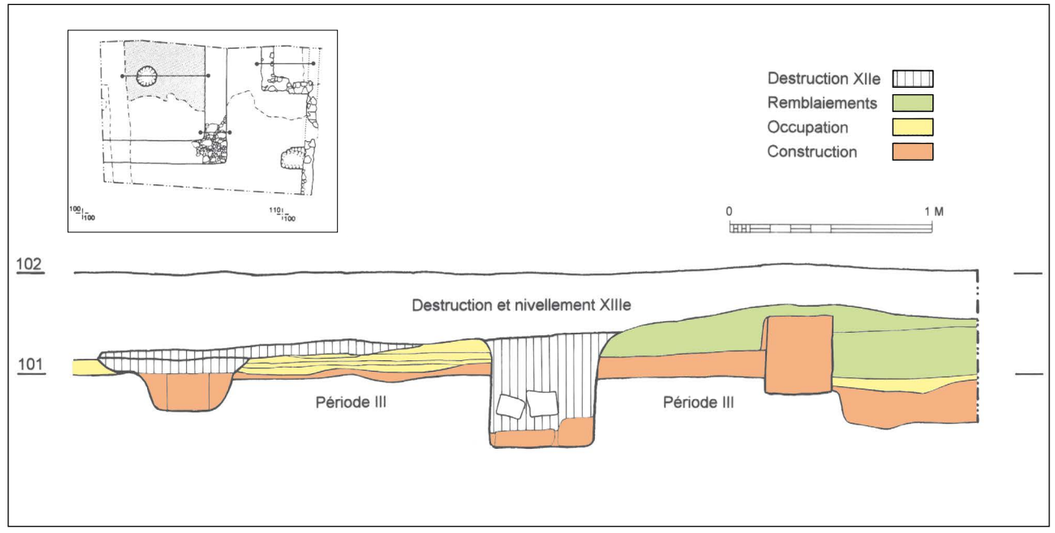


**Fig. 85** – Site du château, secteurs C1-S1 et D1-S2. Période IV, phase 1. Coupe des bâtiments et niveaux de construction *(dessin F. Blary et V. Durey).*





son mode de construction, cette nouvelle construction peut être interprétée comme tour de flanquement.

*La tour E* (fig. 84)

À cet emplacement, les anciens bâtiments de bois sont démontés et le sol, remblayé et nivelé par un apport de terre. Une vaste construction quadrangulaire est élevée. De cet édifice, constitué de larges murs, il ne reste que les creusements de fondation d'une largeur de 1 m pour une profondeur 0,70 m (fig. 84 et 85). Une petite portion de cette fondation est préservée dans un angle : massive, réalisée en gros moellons non équarris, elle supportait une élévation en pierre détruite lors de la construction de l'enceinte du début du XIIe siècle. Cette dernière recoupe l'édifice et en a sans doute réemployé les matériaux. De nombreux fragments de mortier de chaux ainsi que deux pierres en calcaire, très proprement équarries, ont été retrouvés dans les remblais de destruction comblant la fondation.

Un large poteau, situé à égale distance des murs oriental et méridional peut être interprété comme poteau central (fig. 85) et permet de restituer l'intégralité du bâtiment dont les dimensions extérieures font 6 m sur 6 m et intérieures 4 m sur 4 m. Cet édifice, saillant d'un tiers par rapport à l'enceinte du XIIe siècle, reprend certainement l'axe de l'enceinte carolingienne.

*La tourelle F* (fig. 84)

Associée à cette tour, vers l'est, se trouve une petite bâtisse quadrangulaire. C'est une réalisation très solide et très propre, constituée de rangs assisés de pierres calcaires non équarries, liées à la chaux pure. La partie supérieure du mur, parfaitement horizontale, devait supporter une sablière, à la manière d'un mur-bahut, de façon à soutenir une élévation entièrement en bois et certainement assez haute. Cette construction, sorte de petite tourelle, constitue sans doute la base d'un système d'accès aux parties hautes de la tour, ce qui suppose l'existence d'un pont mobile entre les deux parties. Ainsi, la tour pouvait fonctionner comme un réduit défensif isolé du reste de la courtine. D'ailleurs, un muret de pierre parallèle à la tour, prolongeant la tourelle vers le sud, montre cette volonté d'isoler l'édifice en laissant, autour, un espace de circulation d'une largeur d'environ 4 m.

À l'intérieur de ce couloir, ont été installées, à nouveau, des latrines, sous forme d'une grande fosse quadrangulaire, dont la dernière utilisation n'a pas été curée.

*Le bâtiment G* (fig. 84)

Sur le remblai calcaire est édifiée un bâtiment à solin de pierre. Il s'agit d'une construction assez

**Fig. 86** – Site du château. Secteur C1. Vue générale de la tour E (*cl. F. Blary*).

large recoupée par deux fonds de cabanes postérieurs. Elle se situe à cheval sur la limite sud de la fouille et n'est donc visible que sur une faible surface. Elle se compose de deux murs et d'un sol intérieur argileux.

Le mur occidental, large de 0,68 m, constitué de grosses pierres calcaires, forme une sorte de parement. Le moellonnage interne est lié avec du calcaire pulvérulent. Le mur oriental, large d'un mètre, se compose de deux parties distinctes. L'une, constituée de larges pierres plates (au nombre de cinq), alignées, s'appuie sur un ensemble de petites pierres sans organisation. Le long de ces « dalles », vers l'intérieur de la structure, en léger contrebas (0,10 m), se trouve un second alignement de pierres liées par une terre argileuse un peu sableuse. Ce « mur » est associé à une paroi dont il reste le négatif comblé par une terre noire très charbonneuse. Il est recoupé par le creusement d'une structure excavée postérieure, dans lequel on peut en observer les vestiges.

Ces deux murs, implantés à même le sol, à cru, ne sont que des bases en pierres supportant des constructions plus légères, en bois probablement. Le sol interne de cette construction, composé de diverses couches d'argile crue, de couleur blanche, ocre ou rouge, mélangées à des lentilles de charbon de bois, est recoupé par un poteau à section carrée (0,30 m de côté) placé dans un creusement circulaire (Ø : 0,68 m) et calé par des pierres. Ce trou de poteau, situé en limite de fouille, n'a été qu'en partie observé.

*Autres structures* (fig. 84)

À l'extrémité orientale de la fouille, deux larges poteaux et quelques piquets recoupent le remblaiement de calcaire (fig. 85). Profondément enterrés, les poteaux devaient supporter une structure solide en bois, peut-être différente d'un simple bâtiment. Cet emplacement étant fortement perturbé par les constructions postérieures, il est difficile d'interpréter la nature de ces structures trop partielles.

Proche de ces poteaux, sur un espace libre de constructions, se trouve un foyer aménagé : un petit creusement rectangulaire dans le calcaire a été rempli par une couche d'argile qui a, par la suite, fortement subi l'action du feu. Dans celle-ci avaient été placées, sans organisation précise, quelques pierres, enlevées au moment de la destruction du foyer, dont il ne reste de visible que les négatifs. Plusieurs couches adjacentes semblent liées aux aménagements et à l'utilisation du foyer (succession de larges épandages d'argile et de charbons).

*Construction d'un bâtiment en pierre dans le secteur 2 de la zone F2* (fig. 86)

Durant cette phase, nous observons dans le secteur 2 de la zone F2 l'implantation de nouvelles constructions en pierre (fig. 86). Un certain nombre de poteaux de la période antérieure semble maintenu. S'ajoutent, également, de nouveaux poteaux de bois, indiquant l'installation d'un édifice contre l'enceinte.

La structure de bois est démontée (130) et remplacée par une construction en pierre, vaste édifice rectangulaire, de 9 x 19 m. Ces dimensions ont été constatées dans le creusement de fondation des murs septentrional et oriental du bâtiment, creusement recoupant le calcaire naturel. Des observations faites sur l'élévation de ces deux murs, conservés sur 6 m de hauteur, permettent de décrire le type de construction. Le parement utilise un mélange de moyen et grand appareils de pierres en calcaire coquillier grossier. Les plus grands blocs atteignent 1,80 m de longueur pour 0,70 m de hauteur. Les assises paraissent irrégulières du fait de la présence de blocs de modules très variés, carrés ou rectangulaires, dont certains sont posés de chant (131). Apparemment, ces deux murs sont aveugles. Néanmoins, ils ont subi aux extrémités des reprises postérieures à des emplacements qui peuvent avoir possédé des ouvertures, notamment sur le mur nord, où sera percée une porte dans la période ultérieure. Cette construction, dont les murs présentent une largeur de 2 m, forme un bâtiment extrêmement massif et imposant, dont la position, sur la partie la plus élevée de l'éperon, à 105 m d'altitude et au centre de la place, devait lui conférer, par son relief impressionnant, des fonctions particulières. L'intérieur est actuellement comblé de terres de remblais, jusqu'au sommet.

La ligne défensive marquée par la sablière de bois est maintenue vraisemblablement en contact de l'édifice (fig. 89). En retrait, est installé, dans un creusement, un massif quadrangulaire en pierre, qui semble être la base d'un escalier d'accès aux parties hautes d'un bâtiment accolé à l'enceinte, voire de la courtine. Un ensemble de poteaux et de piquets peuvent être associés à celle-ci : deux, plus larges, constituant les montants de l'escalier, et une série, de plus petites dimensions, constituant une cloison.

## INTERPRÉTATION

Une transformation radicale des aménagements s'opère alors (fig. 86). Dans les phases antérieures,

130 - Il s'agit probablement d'un démontage volontaire plus que d'une destruction.

131 - L'irrégularité des blocs de cette construction a souvent été interprétée comme du remploi de matériaux antiques (Mesqui, 1988). Quel édifice aurait pu être édifié avec ces blocs ? Hormis le théâtre, aucun édifice civil du *vicus* gallo-romain n'y a encore été découvert (Blary *et al.*, 1995). Sur le site même du château aucun vestige du Haut-Empire n'a été découvert ni même aucun objet en résiduel pouvant laisser croire à une telle occupation.





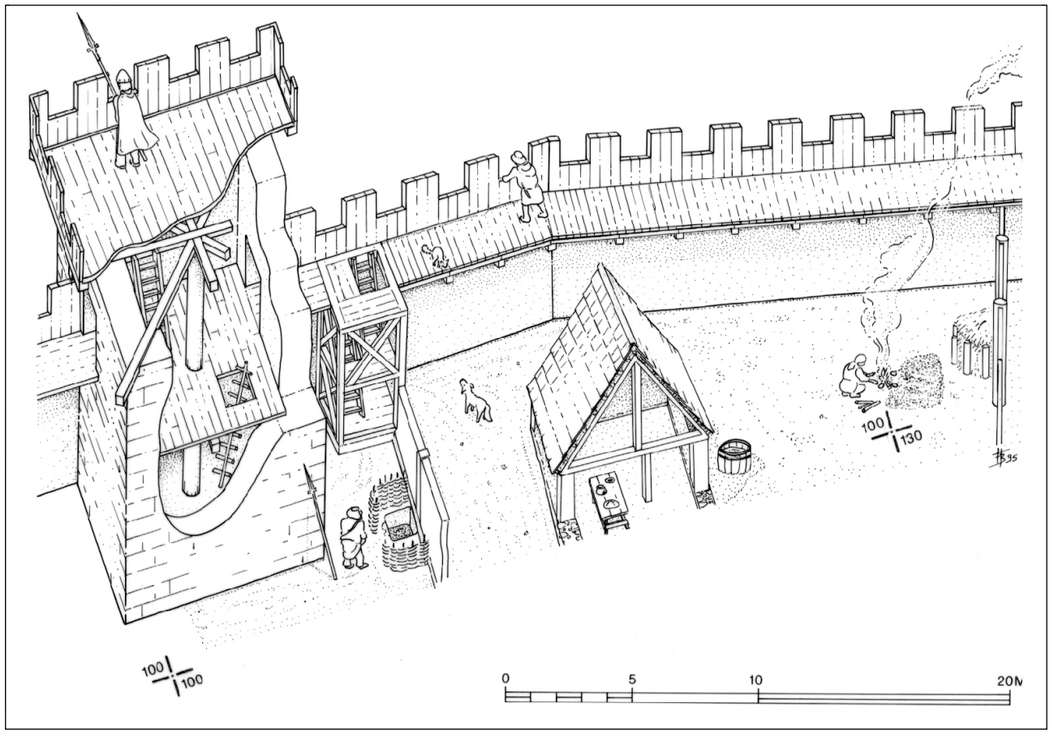


**Fig. 87** – Site du « château » , secteurs C1-S1 et D1-S2 (période IV, phase 1). Proposition de restitution (*dessin F. Blary*).

les données de la fouille restent isolées par rapport à l'ensemble du site. Il est impossible d'extrapoler à partir de ces seules données, ici, certains éléments observés sur cette zone permettent de comprendre une étape majeure de l'évolution de la forteresse. Des travaux de grande ampleur concernent une partie importante du site. L'ensemble de la place est totalement remodelé à cette période et fait l'objet d'un vaste programme de construction (132).

Dans un premier temps, ou presque parallèlement aux autres constructions, une masse importante de matériaux est remuée sur le lieu. La nature de ces terres, dont l'épaisseur moyenne varie entre 0,80 et 1 m, et le volume qu'elles représentent, indiquent qu'en un endroit du site on a creusé, sur une surface et une profondeur importantes, des niveaux possédant toutes ces caractéristiques. On retrouve dans ces remblais toutes les étapes stratigraphiques, en ordre inversé et perturbé, sous forme de brouettées, du sol géologique de l'éperon. En confrontant ces données aux observations faites sur le secteur F2-S2 – où l'on voit s'édifier, à l'emplacement le plus élevé de l'éperon, une tour massive, en pierre, constituant très certainement le complexe *turris/aula* de la zone d'habitat seigneurial – l'hypothèse de la création d'un fossé séparant deux zones du château, soit une haute cour et une basse cour, peut être posée. La division en haute et basse cour existe dans un grand nombre de sites antérieurement au xi^e^ siècle en Allemagne. Des exemples sont connus à Tilleda et Werla au x^e^ siècle (Grimm, 1968 ; Seebach, 1972, p. 165-174). Cette distinction de *Hauptburg* et *Vorburg* est également courante pendant tout le haut Moyen Âge dans les zones slaves, par exemple sur le site de Scharstof (Danemark) au ix^e^ siècle (Higham et Barker, 1992, p. 86). Le rempart qui délimite la haute cour est, en général, fortifié d'une palissade ou d'un mur : un talus avec un revêtement de bois à Tilleda, un rempart maçonné à Werla et Hofe (Schlesinger, 1976, p. 243-260). Les deux poteaux situés à l'est de la fouille du secteur 2 de la zone D1 peuvent donc correspondre à une ligne palissadée, en retrait du fossé axé nord-sud qui se trouverait, vraisemblablement, non loin de la limite de la fouille. Des carottages effectués sur l'emplacement présumé, montrent l'absence du calcaire (fig. 88). Associés à des observations réalisées dans une galerie souterraine de la haute cour, ils permettent de localiser sommairement ce fossé.

Dans les secteurs 1 de la zone C1 et 2 de la zone D1, l'apport massif de matériaux en remblais devait avoir pour objectif de rehausser le niveau de sol et ainsi de compenser la dénivellation qui existait entre les zones périphériques et la partie centrale du site. L'apparition

132 - La tour Thibaud fera l'objet d'une étude particulière en raison de l'importance du bâti subsistant (p. 157 et suiv.).

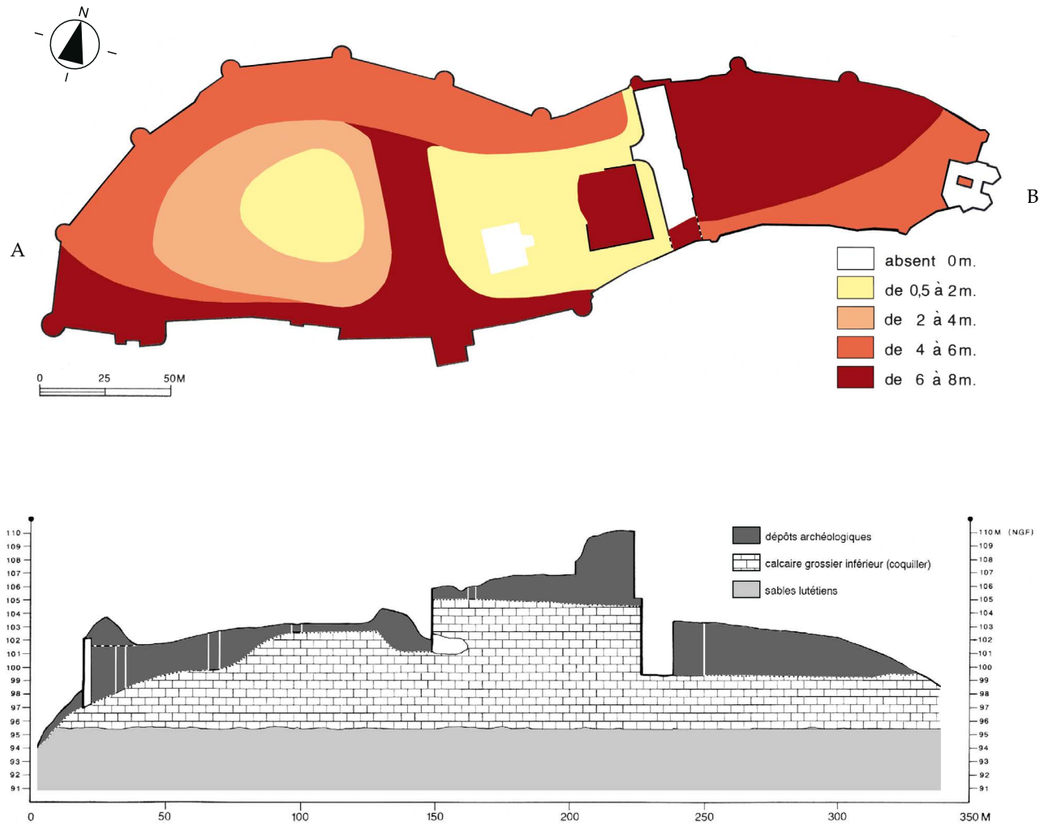


**Fig. 88** – Site du château. Estimation de l'épaisseur des dépôts archéologiques et coupe est-ouest selon l'axe AB, indiquant les différentes épaisseurs de dépôts archéologiques (*dessins F. Blary*).

d'une tour de flanquement en pierre n'exclut pas la pérennité d'une enceinte palissadée en bois. Celle-ci n'est pas visible sur la zone fouillée, car elle se situait en retrait et était recoupée par l'enceinte postérieure du XIIe siècle. Néanmoins, il est probable, alors, qu'elle ait été reconstruite car elle n'était pas prévue, à l'origine, pour supporter des masses de terres aussi considérables que celles apportées pour rehausser le niveau de circulation. Les éléments mobiliers (fig. 90) et le diagramme stratigraphique situent ces contextes au début du Xe siècle (133), comme notamment une obole de Eudes, frappée à Soissons entre 887 et 898, retrouvée dans un des premiers niveaux d'occupation installé sur ce remblaiement donne un *terminus post quem* de 898 (fig. 89).

La tour de flanquement pourrait se présenter, éventuellement, comme une tour mixte : un étage de pierre et un étage supérieur de bois. Une des tours élevées à Paris, lors du siège soutenu contre les Vikings en 885, avait cette forme. Le niveau inférieur était en brique et le premier étage en bois (Fino, 1977, p. 106-107). À Koepfel (Bas-Rhin) la tour des Xe et XIe siècles avait une base maçonnée et une superstructure en

**Fig. 89** – Obole d'Eudes. Avers : + GRATIA D-I REX O D # [+] autour d'une croisette. Revers : + SVESSIO CIVITAS croix (Morisson-Grunthal, 1280 ; Prou, 287) ; *(UACT - CT-D1 2136/3)*.

133 - Les unités stratigraphiques de ces contextes contiennent des fragments céramiques de type oules et cruches à bec tubulaire que les typo-chronologies situent au Xe siècle.





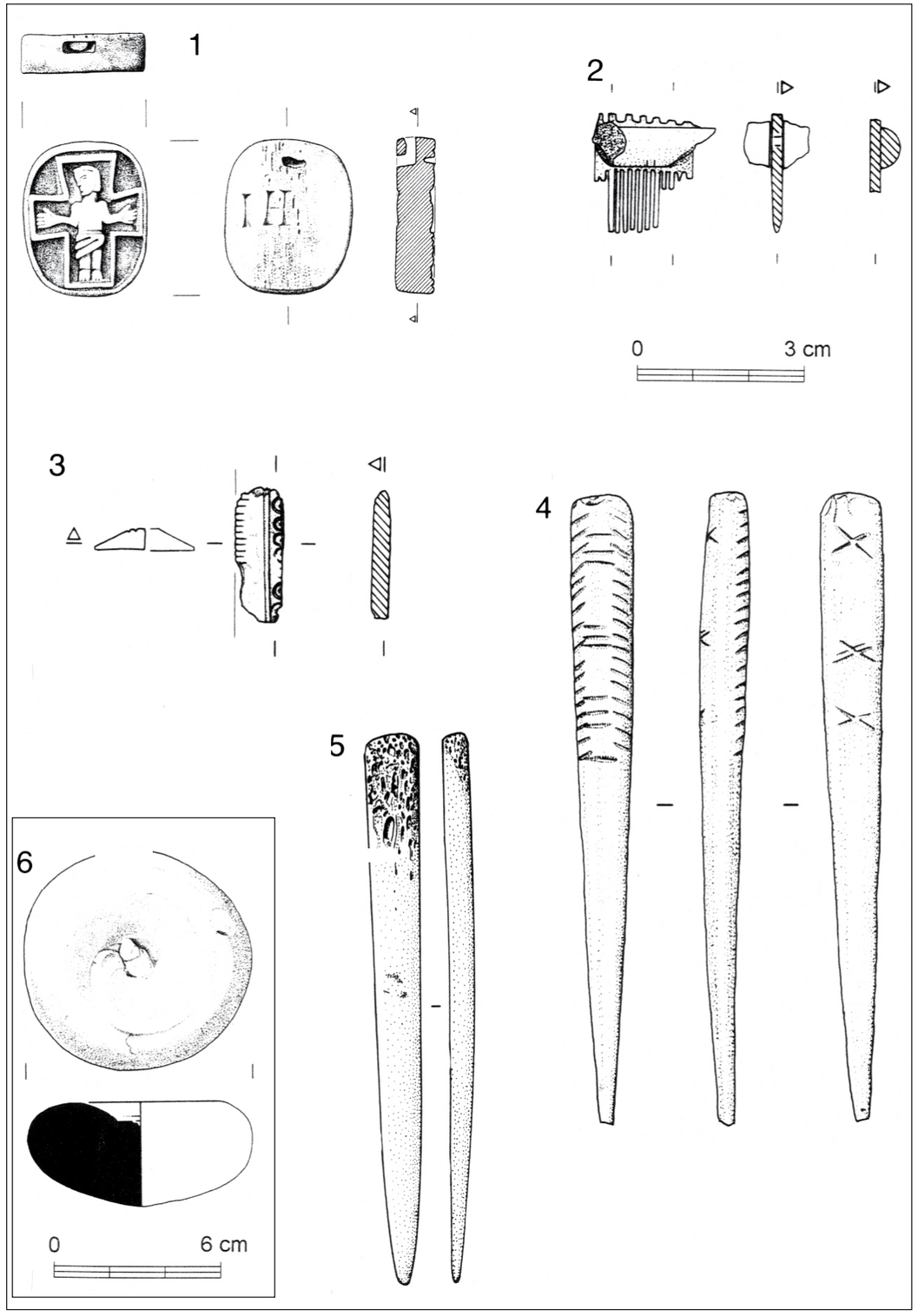


**Fig. 90** – Site du château. Période IV, phase 1. Échantillons d'objets représentatifs. 1 : pendentif en os ; 2 et 3 : peigne en os ; 4 et 5 : poinçon en os ; 6 : lissoir en verre (*1, 4 à 6, dessins F. Blary ; 2 et 3, dessins J.-F. Goret.*

bois (Salch, 1979, p. 872). Plus tard, au xiiie siècle, à Stokesay (Shropshire, Angleterre), un étage saillant en bois est édifié sur une tour maçonnée (Higham et Barker, 1992, p. 188).

Selon Higham et Barker d'autres sites utilisent cette technique mixte de tour maçonnée et rempart en bois et terre : Le Plessis-Grimoult dans le Calvados (milieu du xie siècle), *Tower of London* (XIe siècle), Castle Acre (Norfolk, fin du xie siècle) et Penard (Glamorgan, Pays de Galles, xiie siècle).

En ce qui concerne la petite tourelle d'accès (fig. 86), les comparaisons sont plus tardives. Le site d'Unter-regenbach (Allemagne) présente une petite structure à côté d'une tour (xie siècle). Elle est interprétée comme un avant-corps contenant un escalier d'accès au premier étage de celle-ci.

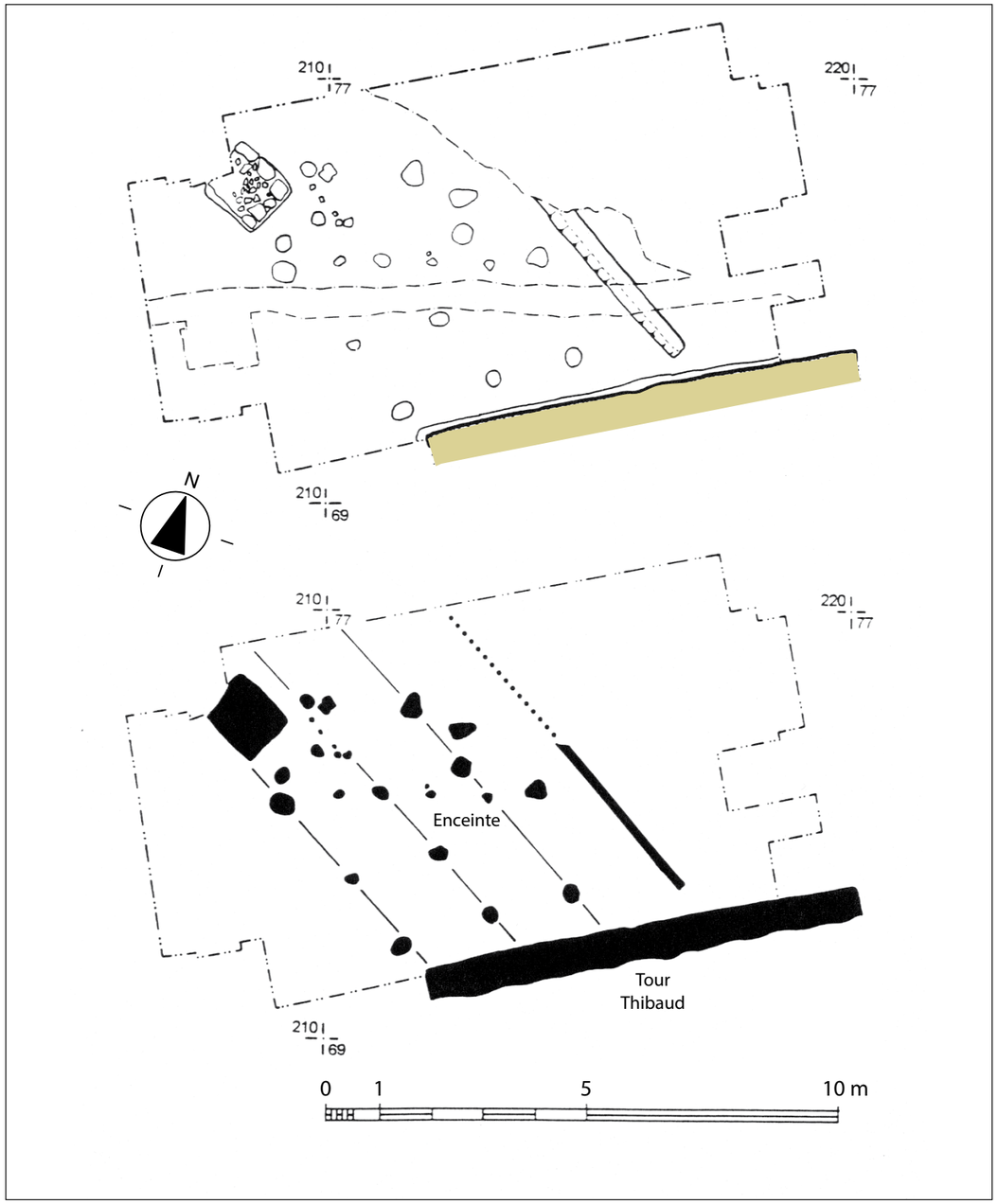


**Fig. 91** – Site du château, secteur F2-S2 Période IV, phase 2. Plan général des structures et interprétation. La tour Thibaud occupe l'espace au sud-est de ce secteur (*dessin F. Blary*).





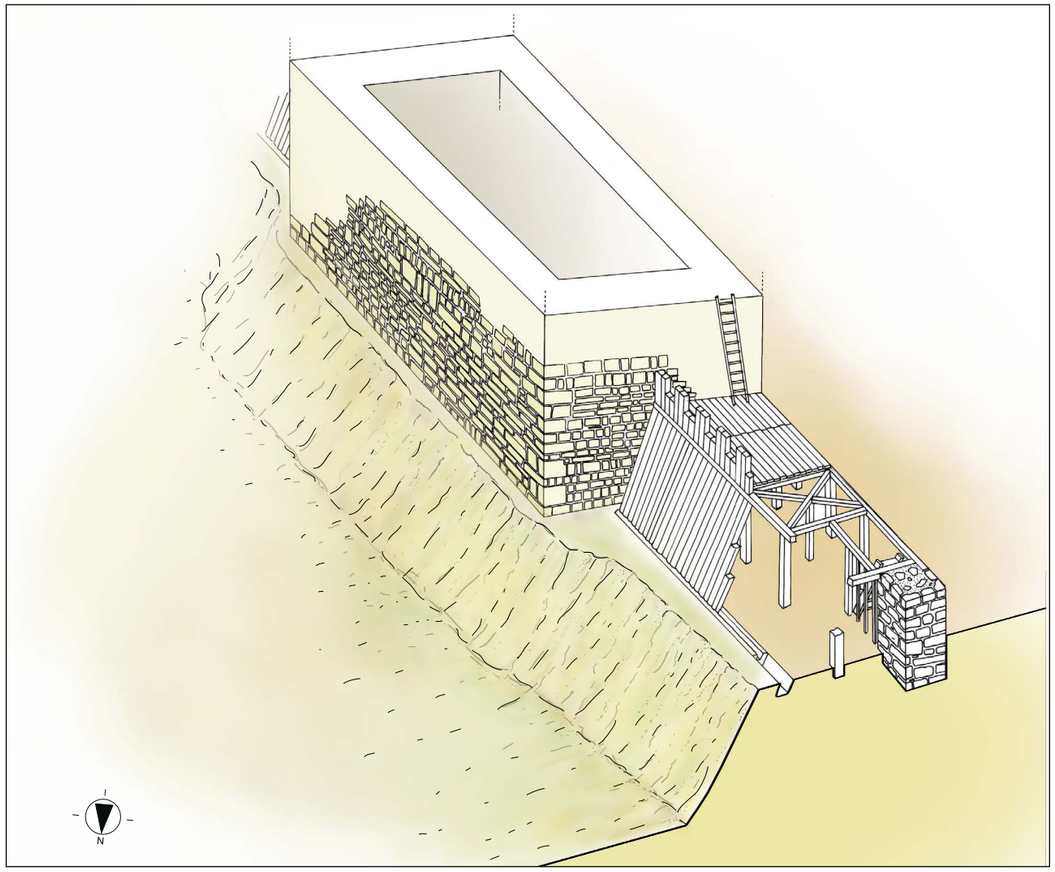


**Fig. 92** – Site du château, secteur F2-S2 (période IV, phase 1). Proposition de restitution (*dessin F. Blary*).

## LA TOUR THIBAUD (fig. 91 et 92)

De toute évidence, cette phase voit la création volontaire d'un nouveau château avec des zones disposant de fonctions différenciées associant le remodelage fossoyé du sous-sol et la pierre dans les constructions importantes. Si la tour Thibaud et ses abords constituent la zone d'habitat seigneurial, la partie située à l'ouest du site a dû être dévolue aux complexes économiques et domestiques, comme le montreront les étapes ultérieures. Beaucoup d'éléments nous manquent pour définir le rôle réel de la tour Thibaud. Son lien étroit avec l'enceinte, ainsi que sa position dominante en font un point de défense primordial (fig. 91, voir également le dossier spécifique concernant son analyse du bâti, p. 157 et suiv.). Les tours en pierre de cette période sont archéologiquement attestées mais rarement positionnées en flanquement. À Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), l'*aula* du début du xe siècle est transformée en tour maîtresse, surélevée, au milieu du xe siècle (De Boüard, 1973-1974, p. 5-110).

À Broich (Allemagne), au ixe siècle, à l'intérieur d'une enceinte en pierre se trouve une tour centrale maçonnée. À Elten (Allemagne), ensemble ecclésiastique fortifié, on construit, vers 962, une petite tour maîtresse circulaire d'un diamètre de 7 m (Binding, 1972). À Werla (Allemagne), au xe ou xie siècle, dans la haute cour délimitée par un rempart maçonné se trouvent une chapelle, une tour, un hall et d'autres bâtiments (Seebach, 1972). À Villars-les-Dombes (Ain), peut-être dès le xe siècle, est édifiée une puissante construction maçonnée et carrée. À Xanten (Allemagne), au ixe siècle, l'évêque fait construire une tour quadrangulaire en pierre. À Sauges (Haute-Loire), le village serait défendu par un « ensemble fortifié » composé d'une tour rectangulaire en grand appareil « cyclopéen », mal taillé, antérieur au xe siècle. À Portchester (Angleterre) une tour maçonnée est construite à la fin du xe siècle et renforcée au milieu du xie siècle (Cunliffe, 1976). À Winchester, une tour est édifiée au début du ixe siècle (Biddle, 1975, p. 295-337).

Les premiers textes citant Château-Thierry évoquent une *turris* dès le début du xe siècle. Si l'on conçoit que Flodoard ait désigné par ce terme une structure et non l'ensemble de la place-forte, il est fort probable que ce soit de cet élément architectural dont il est question.

## ÉVOLUTION DE LA BASSE COUR PÉRIODE IV, PHASE 2 (COURANT Xe-XIe SIÈCLE)

### LES DONNÉES ARCHÉOLOGIQUES

Dans la période IV, phase 2 des secteurs 1 de la zone C1 et 2 de la zone D1 (fig. 93), on constate le long de l'enceinte, le développement des espaces d'activités sans toutefois empiéter sur les secteurs à vocation défensive. Du fait d'une fissure apparue dans ses fondations, la petite tourelle d'accès est détruite et comblée. La tour de flanquement, en revanche, est maintenue durant toute la période. Trois états ont été distingués dans l'occupation de la zone d'activités domestiques (fig. 93 et 95).

*État 1* (fig. n° 93)

La structure excavée H (fig. n° 93)

Près de la tour de flanquement, tout en conservant une aire de circulation périphérique, de nouveaux aménagements sont installés sur une surface assez limitée (fig. 94). Dans un premier temps, une structure type « fond de cabane » est construite. D'une surface de 10,40 m² environ, soit de 3,60 sur 2,90 m, sa profondeur moyenne est de 0,50 m. Perturbée par des creusements postérieurs, son plan reste incomplet.

Cette structure excavée, presque quadrangulaire, dont la partie haute du creusement est beaucoup plus large que la base avec des limites arrondies a été établie sur le bâtiment G de la phase antérieure. Sur la paroi sud, une saillie forme, peut-être, l'emplacement d'un accès. Celle-ci peut également avoir été provoquée lors de la destruction de la structure. Dans ce « fond de cabane », un trou de poteau ainsi que quelques pierres de taille imposante – la plus importante mesure 0,80 sur 0,90 m – ayant peut-être servi à des aménagements internes, ont été retrouvés.

Plusieurs sols d'occupation ont été fouillés et, dans l'un d'entre eux, un poinçon en os a été trouvé.

Le puits (fig. n° 93)

Sans doute en relation avec ces structures de type « fond de cabane » et avec la nouvelle fonction attribuée à cet espace, la construction d'un puits est tentée, rapidement avortée, puisqu'à 2 m de profondeur (134), les ouvriers se sont arrêtés sur la dalle de calcaire et le creusement a été rapidement rebouché par des rejets détritiques. Des tassements se sont produits ultérieurement alors que des sols étaient aménagés pour de nouvelles constructions, notamment le bâtiment L.

Autres structures (fig. n° 93)

Plus à l'est, la zone où se trouvait un petit foyer continue d'être occupée : on retrouve de nombreuses petites couches d'occupations, très fines, cendreuses ou charbonneuses, alternant avec de fines couches de sols argileux. Cependant, la nature de l'occupation est difficile à définir car aucune construction ne peut être identifiée sur cet emplacement. Les deux poteaux sont démontés et l'on se sert de cette place pour évacuer des rejets domestiques.

*État 2* (fig. n° 93)

Les structures précédentes sont abandonnées. On trouve à l'intérieur du « fond de cabane » G, celle-ci n'ayant pas été totalement détruite, une couche d'abandon (terre grise un peu argileuse, avec des taches verdâtres). Elle est perturbée dans l'angle nord-ouest par un creusement de forme quadrangulaire, 2,50 sur 2,50 m pour une profondeur de 0,40 m, à l'intérieur duquel nous n'avons pas trouvé de traces de poteaux ni d'aucun niveau d'occupation. Il fut comblé comme petit dépotoir contenant, outre des rejets alimentaires, des fragments de bois de cerf ou de chevreuil, ainsi que quelques objets manufacturés en os.

Deux nouvelles structures un peu plus complexes sont édifiées. Moins perturbées que les précédentes, leur interprétation est plus aisée. Elles paraissent d'autant plus élaborées qu'elles comprennent chacune une structure de chauffe.

Structure excavée I (fig. n° 93 et 94)

Cette structure de forme rectangulaire de 3,40 m sur 2,60 m, présente en son centre une fosse ovale de 2,40 m sur 1,80 m. Tout autour du creusement sont aménagés des solins de pierres et, au nord-est, un dallage permettant de relier ce petit bâtiment à la structure excavée voisine. Ce dallage, dont les dimensions sont de 1,20 m sur 1,60 m, soit une superficie de 1,92 m², est constitué de larges pierres plates, dont les dimensions varient entre 0,20 m et 0,50 m (fig. 94).

Au sud, se trouve un petit foyer formé d'une plaque d'argile sur un ensemble de petites pierres calcaires posées sans organisation sur le sol bordant la fosse. De forme semi-circulaire, ce foyer a connu plusieurs reprises faites des recharges successives d'argile intercalées entre de très fines couches cendreuses ou charbonneuses. L'un de ces aménagements a consisté en un apport de chaux au fond du foyer. L'ensemble de ces couches a une épaisseur totale de huit centimètres.

134 - Cette interprétation a été retenue en considération de l'étroitesse du conduit et le constat d'un comblement. Ce « trou » oblong devenu sans objet servit quelque temps de latrines.





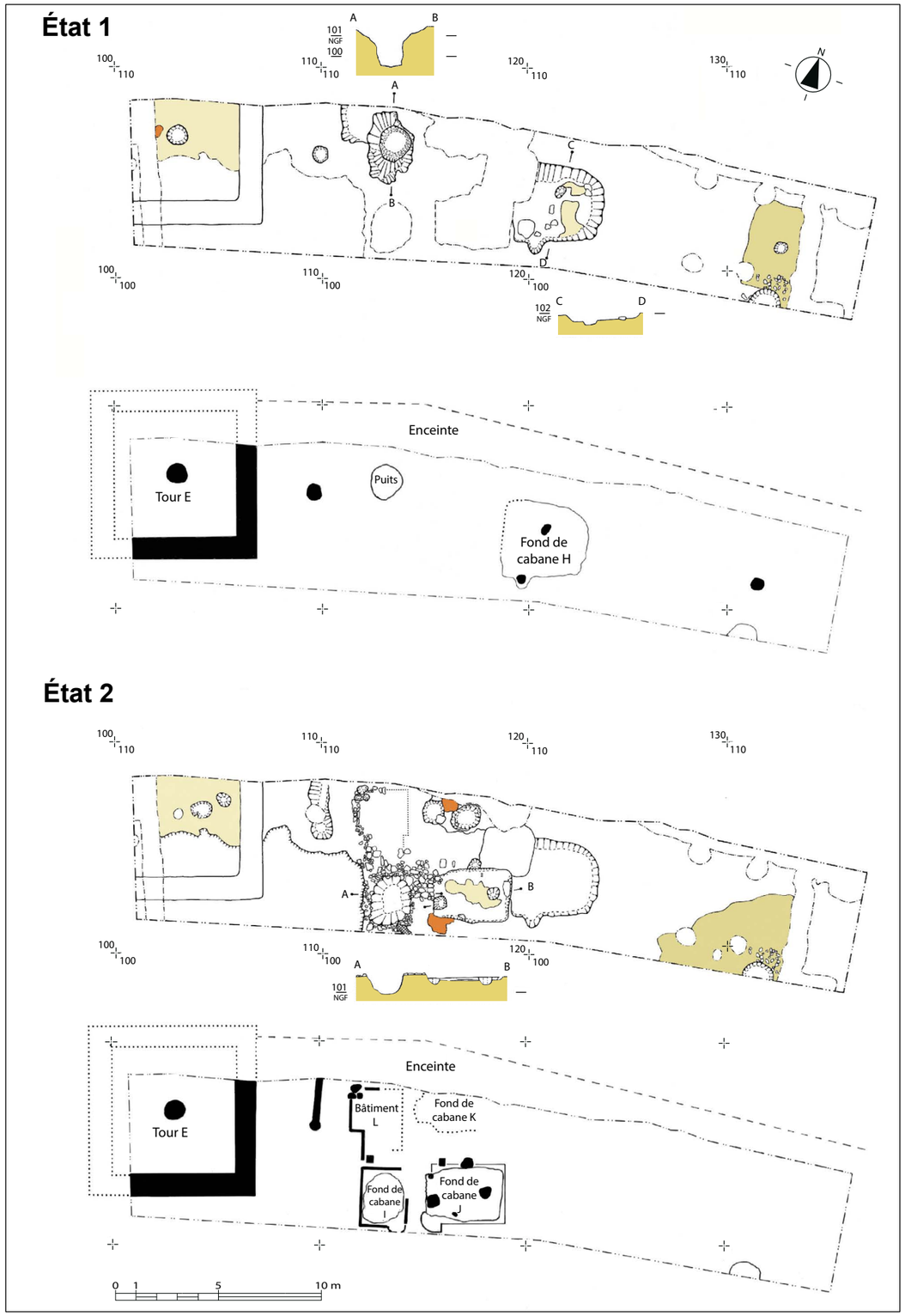


**Fig. 93** – Site du château. Secteurs C1-S1 et D1-S2. Période IV, phase 2, états 1 et 2. Plan général des structures et interprétation (*dessins F. Blary et V. Durey*).

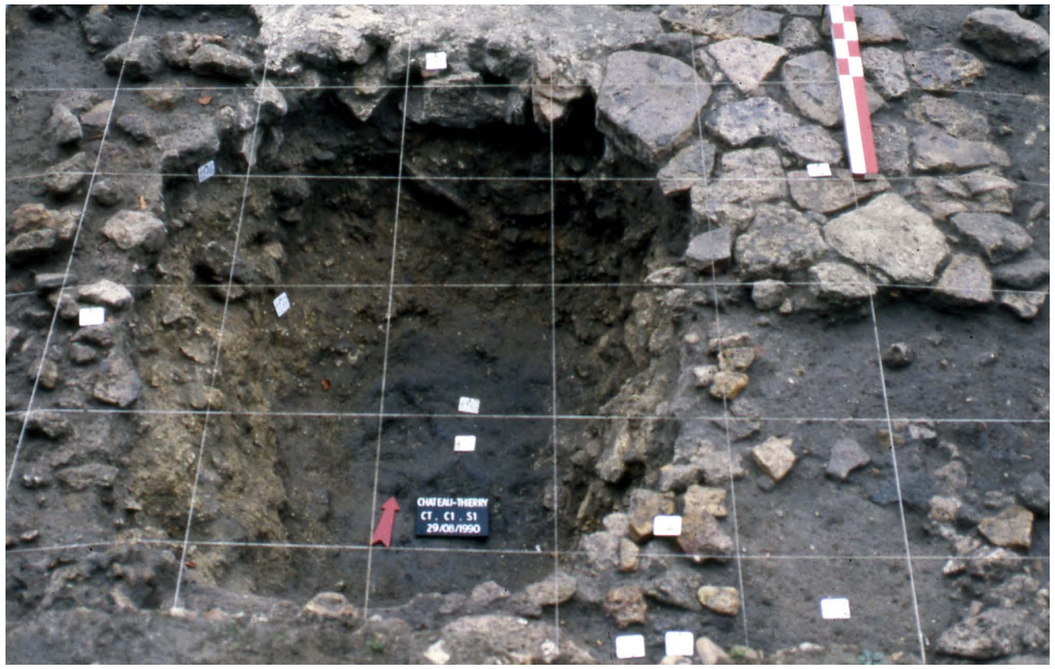


**Fig. 94** – Site du château. Secteurs C1-S1 et D1-S2. Période IV, phase 2, états 1 et 2. En haut : vue générale des structures I, J, K, L et M ; en bas : vue de détail de la structure excavée K (fonds de cabane) ayant conservée le dallage de son seuil d'entrée (*cl. F. Blary*).





### Structure excavée J (fig. n° 93 et 94)

Cette construction excavée de forme rectangulaire de 3,80 m sur 3,60 m, soit une superficie de 13,68 m², s'ouvrait à l'ouest sur le dallage permettant de circuler vers la structure type « fond de cabane » voisine et possédant au sud-ouest un four. Ces deux aménagements, dallage et four, ont fortement influencé la construction intérieure. En effet, le sol de circulation interne, profond de 0,30 m à 0,50 m par rapport au niveau extérieur, est perforé de deux trous de poteaux placés en des points précis déterminés par le dallage et le four.

Le premier poteau est situé sur l'axe médian longitudinal de la structure à 0,64 m de la paroi orientale. Il dispose d'un diamètre de 0,20 m pour une profondeur de 0,25 m. Le second se situe contre la paroi ouest de la structure, à l'angle sud-est du dallage d'un diamètre de 0,30 m pour une profondeur de 0,13 m. Il comporte quelques pierres de calage. Associé à ce poteau et au dallage, on trouve un petit calage de pierres circulaire, situé dans l'angle nord-ouest de la structure donc à l'angle nord-est du dallage. Son diamètre intérieur mesure 0,20 m. Il a probablement servi à caler un petit poteau. Un troisième trou de poteau est placé dans l'axe de la paroi orientale du foyer, contre la bordure du « fond de cabane ». C'est un petit creusement ovale, dont les dimensions sont de 0,20 sur 0,32 m pour une modeste profondeur de 0,10 m. Par ailleurs, deux petits trous témoignent de piquets fichés le long de la paroi nord, calés dans une petite butte en craie.

Le sol de la cabane, constitué de terre battue, a été rechargé au centre d'une couche de calcaire fortement damée et très compacte, de 0,5 à 6 cm d'épaisseur. A l'est de la structure, la limite avec le « fond de cabane » antérieur voisin, abandonné mais pas totalement comblé, est soulignée par une couche argileuse qui peut être une recharge de sol, ou le seul vestige d'une paroi effondrée.

Contre la paroi sud a été aménagé un four ayant sans doute connu une longue utilisation. Dans un premier temps, il s'agit d'une construction de petites dimensions constituée d'une couche d'argile placée dans un petit creusement de 0,48 m sur 0,42 m et profond de 0,10 m. Le foyer est ensuite agrandi : la surface argileuse s'étend (1 m sur 0,70 m). L'argile est un peu mélangée à des pierres.

Une seconde phase d'aménagement se produit, avec l'installation de deux pierres posées de chant, auxquelles sont associées six petites pierres, posées de chant également, mais en arc de cercle. Il semble que l'on ait cherché alors à limiter le foyer.

La troisième phase, la plus élaborée, est un aménagement de pierres, posées en arc de cercle dans un lit de chaux, plus large que précédemment, et qui donne au foyer une forme en quart de cercle, sur une surface de 1,20 m sur 0,70 m. On peut alors parler de four construit.

À chaque phase correspondent des recharges d'argile inscrites entre des couches cendreuses ou charbonneuses, ces dernières étant, rejetées sur les côtés. L'une des couches d'argile, celle qui est au centre du foyer, semble avoir été utilisée très longtemps, à moins que les recharges d'argile ne soient plus lisibles du fait de l'intense rubéfaction subie lors des diverses cuissons. Dans la dernière phase d'utilisation, cette couche a été aménagée avec des petites pierres plates qui se sont complètement morcelées sous l'action du feu. L'ensemble des couches du four a été observé sur une épaisseur de 0,15 m.

### Structure excavée K (fig. n° 93 et 94)

Ce creusement quadrangulaire de 2,80 m sur 1,60 m (au minimum) pour une profondeur d'environ 0,15 m à 0,20 m est peut-être conçu sur le principe des structures excavées appelées communément « fonds de cabane », mais il est moins lisible que le précédent car fortement perturbé par des aménagements ultérieurs. À l'intérieur, on trouve plusieurs aménagements qu'il n'est pas possible d'interpréter du fait de la vision fragmentaire de la structure. L'un est un creusement presque carré de un mètre de côté. Il est recoupé dans le coin sud-est par un trou de poteau de 0,40 m de diamètre. Le second creusement de 1,40 sur 1,20 m est comblé par un petit dépotoir dans lequel était une céramique complète. Ces creusements recoupent tous une couche de calcaire formant le sol intérieur de la structure. En partie rubéfié, celui-ci a sans doute servi à l'installation d'un petit foyer. Ces creusements, une fois comblés, furent occultés par un sol dans lequel furent à nouveau établis deux trous de piquets et un calage de pierre.

### Bâtiment L (fig. n° 93 et 94)

À l'emplacement du puits est installée une petite construction sur solin de pierres. Le retour est du mur n'a pas été retrouvé, mais l'ensemble des pierres constituant ce mur s'est effondré à l'intérieur du bâtiment, dans la dépression formée par le tassement des terres comblant le puits. L'angle nord-ouest était maintenu par un poteau, doublé lors d'une probable reprise.

### *État 3* (fig. n° 94)

C'est une phase de remaniement durant laquelle une partie des installations fut détruite, principalement les petites constructions légères, à vocation domestique, pour implanter de nouvelles structures. Les destructions semblent volontaires. Nous n'avons trouvé aucune trace d'incendie, ni d'abandon brutal. Les poteaux sont démontés, les creusements comblés

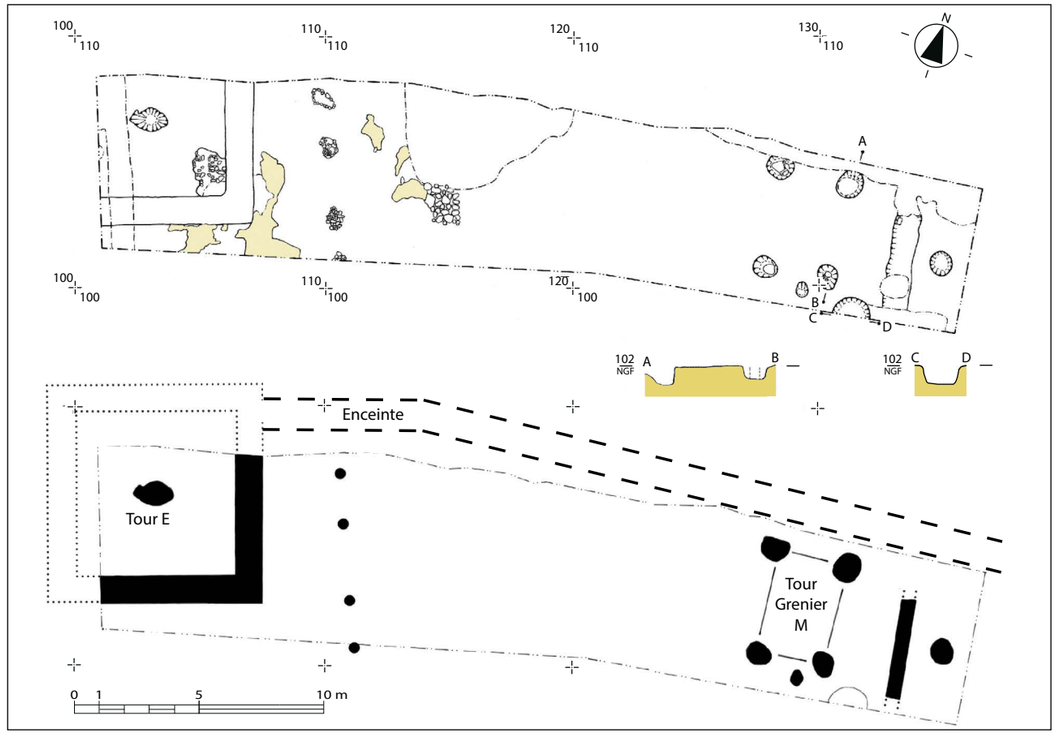


**Fig. 95** – Site du château. Secteurs C1-S1 et D1-S2. Période IV, phase 2, état 3. Plan général des structures et interprétation (*dessins F. Blary et V. Durey*).

et nivelés probablement en même temps, et rapidement. Les remblais sont homogènes. Des remontages étaient possibles sur des tessons de céramiques provenant des divers contextes de remblais. D'autre part, ces remblais comportent un mobilier domestique d'une variété et d'une densité exceptionnelles par rapport aux autres phases de cette occupation, ce qui montre la densité de l'activité à cet endroit durant cette phase. Une nouvelle construction, sans doute une tour, est édifiée dans la partie est de la fouille.

### Tour F (fig. n° 95)

La tour de flanquement et ses abords sont totalement remaniés. De larges creusements perturbent les niveaux et sols antérieurs, en relation avec une probable reprise ou réfection du mur sud de la tour. Ces travaux concernent à la fois l'intérieur et l'extérieur de la tour.

Une fois les tranchées comblées, de nouveaux sols de circulation sont aménagés. Sur l'extérieur de la tour, quatre bases de poteau sont implantées à égale distance, et parallèles au mur est. Ces soutènements de montants verticaux devaient supporter un auvent, en remplacement du muret encadrant la galerie de circulation observée dans la période III, phase 2. En fait cette galerie a sans doute été maintenue durant toute l'existence de la tour, peut-être sous différentes formes, mais les perturbations opérées durant la période IV n'ont pas permis de retrouver tous les états de cette structure associée à la tour.

### Grenier ou tour M (fig. n° 95)

À un emplacement jusqu'alors très peu aménagé, on trouve une nouvelle construction quadrangulaire montée sur quatre poteaux profondément et solidement ancrés dans de larges trous de calage. Les deux plus au sud sont distants de 2,40 mètres. Les creusements de calage varient entre 0,80 et 1 mètre de diamètre pour une profondeur de 0,50 mètre. Pour l'un d'entre eux, le négatif du poteau a été retrouvé. Il mesurait 0,40 mètre de diamètre et était posé sur un aménagement de trois pierres posées à plat. Les deux autres emplacements de poteaux, au nord, ont été recoupés par le creusement de fondation de l'enceinte. Ils sont distants de 2,80 m. Les poteaux étaient plus larges, 0,70 m et plus profondément enterrés, à 0,75 m de profondeur. Ils étaient posés également sur de larges pierres plates.

Les sols de cette construction sont constitués par les terres de comblement ou de remblaiement des structures antérieures. Nous n'avons trouvé aucun aménagement qui puisse attester d'une fonction particulière au sol de cette structure. Aucun mur ou solin de pierre en liaison avec les poteaux n'a été





retrouvé. Étant donné la profondeur des poteaux, et leur solide implantation, il s'agit d'une structure montée sur pieux. Cette forme de structure est souvent interprétée comme grenier, mais sa position en proximité des enceintes et courtines suggère peut-être également une tour de guet.

### Extension de la tour Thibaud (fig. 96)

Sur le secteur 2 de la zone F2, l'ensemble des structures de bois, ainsi que l'escalier sont abandonnés. Les trous de poteaux sont remblayés. La tour en pierre est transformée également. Son mur nord est prolongé de 4 m. Une porte rectangulaire, surmontée d'un arc de décharge reposant sur une platebande à deux soffites à clé, est ajoutée à l'ouest. Le prolongement est composé d'un appareillage totalement différent qui associe des blocs de nature et de dimensions différentes : des lits de pierres de grès, longitudinales, séparés par une bande assez épaisse de petites pierres quadrangulaires en calcaire. La porte s'inscrit à la limite des deux appareillages. Le nouveau chaînage d'angle semble, par contre, réutiliser des blocs provenant de l'ancien parement : gros blocs quadrangulaires en calcaire.

Il est impossible de déterminer si la reprise, et donc l'agrandissement de l'édifice, sont volontaires ou liés à une destruction de l'angle ouest. De toute manière, cette réfection a permis également d'ajouter en appui sur le nouveau mur ouest une construction, dont l'orientation, parfaitement est-ouest, pourrait indiquer qu'il s'agit d'une chapelle. Cette phase de reconstruction est vraisemblablement associée à un remodelage fonctionnel de la structure. Le niveau du seuil de la porte est à un mètre au dessus du niveau de la dalle calcaire, indiquant un rehaussement des sols de circulation. Cependant du fait de l'arasement ultérieur des couches de cette période, aucun sol contemporain ne nous est parvenu.

Une nouvelle enceinte en bois est implantée à cette période. Les seuls vestiges visibles sont des recreusements dans le mur nord de la tour, dans le même axe que l'enceinte antérieure. Il s'agit de quatre trous de boulin de forme rectangulaire, pratiqués en partie basse, à la même hauteur que le seuil de la porte, et donc correspondant au niveau de circulation de cette période. Ils devaient permettre d'ancrer dans le mur une embase en bois servant de couloir de circulation basse, mais également de support aux pièces de bois verticales. À deux mètres au-dessus, un autre creusement devait permettre de fixer la barre d'appui de ces pièces verticales. De toute évidence, ces traces correspondent bien à l'ancrage d'une enceinte et non d'un bâtiment car il n'y a qu'une ligne ainsi matérialisée.

Ces seuls éléments ne permettent pas de définir l'orientation de l'enceinte. *A priori* et selon toute

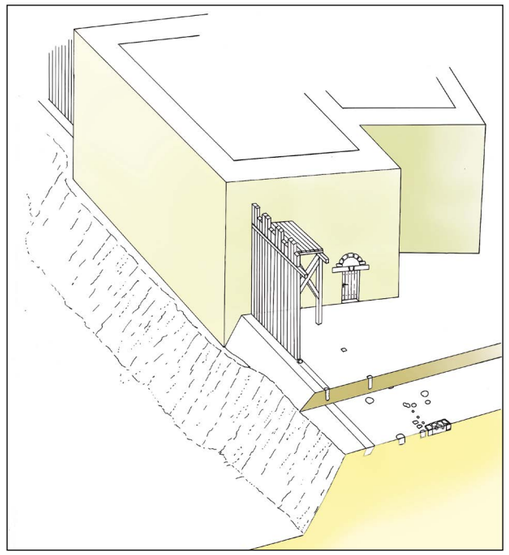

**Fig. 96** – Site du château. Secteur F2-S2. Période IV, phase 3. Extension de la tour Thibaud et réhaussement des abords. Interprétation (*dessin F. Blary*).

logique, elle devait respecter l'axe de l'enceinte antérieure. La modification opérée est simplement structurelle, en liaison avec la reconstruction de la tour Thibaud, mais il ne semble pas y avoir encore, à ce moment, une volonté de modifier l'espace interne, conception qui sera totalement différente dans la période ultérieure.

## INTERPRÉTATION

Dans les secteurs C1-S1 et D1-S2, cette phase est extrêmement dense. On voit se mêler activités économiques et aménagements liés à la défense. L'interaction entre ces deux secteurs est très nette et évolue entre chacun des états.

Dans un premier temps (état 1), le long d'une enceinte bien établie et sûre, sont installées progressivement de nouvelles structures domestiques, tel le « fond de cabane » H, d'une façon quelque peu timide et peu organisée. L'échec de la tentative de construction d'un puits montre bien cet état de fait. L'intérêt de construire un puits sur le site est double : résister le plus longtemps possible sur la hauteur en cas de siège et avoir un apport d'eau proche en cas d'incendie. Deux puits sont connus actuellement sur le château. L'un est situé à l'intérieur d'une cave souterraine. L'eau y affleure à 54 m de profondeur. Il a dû être construit à la période médiévale classique, vers le XIIe ou XIIIe siècle. Le second est plus tardif, puisque daté du XIVe siècle. Il mesure 3,50 m de diamètre. Encore partiellement remblayé, il est vide jusqu'à une profondeur de 35 m. Il est assez intéressant de constater que les constructeurs du Xe siècle avaient une parfaite connaissance du sous-sol géologique de l'éperon : sans doute n'avaient-ils pas idée

de la profondeur de la nappe phréatique, mais dès qu'ils ont atteint le calcaire ils se sont arrêtés. Le fait d'avoir cherché à s'implanter sur la périphérie peut indiquer qu'ils pensaient peut-être ne pas rencontrer la dalle géologique calcaire à cet endroit. Un contexte troublé, guerre, siège, pourrait également expliquer cet abandon rapide. Mais la construction d'une structure domestique comme le « fond de cabane » semble contradictoire avec cette interprétation. Il paraît plus plausible que l'on privilégie cet emplacement pour y installer des bâtiments économiques ou d'habitation. La fonction de la structure excavée, durant cet état, est difficile à déterminer. Les aménagements internes sont peu significatifs et la découverte d'un poinçon dans le niveau d'occupation n'est pas suffisante pour établir une activité de tissage ou de travail du cuir à l'intérieur du bâtiment.

Dans un second temps (état 2), les structures domestiques se développent au point d'occuper intégralement l'espace limité qui leur est assigné. Toutes ces constructions semblent liées les unes aux autres. En ce qui concerne les fonds de cabanes I et J, c'est essentiellement la présence d'un dallage entre les deux structures qui permet de montrer leur utilisation combinée. La structure excavée ou « fond de cabane » J présente un plan typique. Il est de forme rectangulaire, creusé partiellement dans le sol. Sa surface est relativement grande avoisinant les 10 m². Son couvrement est supporté par des poteaux qui s'organisent en fonction de l'accès et du four. Nous avons observé les différentes traces au sol de la construction, poteaux, calages, mais pas d'occupation proprement dite. Et pourtant, l'analyse du four, ses différents aménagements indiquent, bien que la structure a connu une activité assez longue.

Le « fond de cabane » I présente une organisation un peu différente. Il est également de forme rectangulaire, mais beaucoup plus petit, d'une surface interne de 5 m². Le couvrement est vraisemblablement supporté par des parois, dont la base est en pierre. Au centre se trouve une structure excavée, beaucoup plus profonde. Cet aménagement peut correspondre à une sorte de réserve excavée peut-être sous plancher.

**Fig. 97** – Site du « château ». Obole frappée par Eudes II. Avers : **+** ODO COMES, tête de face. Revers : **+** REMIS CIVIT, croix *(UACT - CT-C1 1127/46)*.

La présence d'un dallage entre les deux structures, ainsi que l'aménagement des calages et des poteaux dans la première, certainement pour aménager une ouverture vers ledit dallage, indiquent que ces deux fonds de cabane fonctionnaient ensemble. Cependant aucun élément formel ne nous permet d'attester une fonction précise. Plusieurs hypothèses peuvent être proposées :

– habitation : c'est une première possibilité car à chaque structure est associé un four ou un foyer aménagé. La structure I, assez vaste et peu enterrée ne correspond pas réellement à la forme très excavée des « fonds de cabane ». De plus, de nombreux déchets alimentaires ont été retrouvés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des deux structures. Toutefois, il est vrai que les comparaisons sont rares. Il existe peu d'exemples en Europe de structures de chauffage ou de cuisson dans les fonds de cabane, hormis dans le monde slave où elles sont utilisées comme habitation (Chapelot 1980, p. 5-57). Elles existent cependant puisque quelques cas ont été récemment répertoriés dans nos régions. Elles sont de deux sortes : les fours (six cas connus) et les foyers (représentés sur huit sites) (Peytremann, 1995, p. 1-28 en particulier p. 8). Si les fours ont eu un usage domestique, le « fond de cabane » J a pu avoir un rôle de stockage des aliments (la fosse fonctionnant comme une sorte de glacière) et de préparation alimentaire.
– atelier : c'est la fonction la plus couramment attribuée aux structures excavées. Quel type d'activités aurait-on pu y pratiquer ? Il ne reste aucun vestige correspondant au travail du métal ni dans les foyers, ni autour. Le tissage peut être envisagé, mais il ne reste pas de traces au sol d'une structure comme celles retrouvées sur d'autres sites contemporains. Néanmoins, nous l'avons vu en période III, phase 1, ces aménagements ne paraissent pas laisser toujours des traces semblables. Nous avons découvert, aux alentours des deux constructions, de nombreux poinçons, aiguilles et fusaïoles, mais plus souvent en contexte de remblais qu'en contexte d'occupation. La structure I pourrait, dans ce cas, être interprété comme un lieu de stockage des matériaux tels que le lin et la laine, dont on sait qu'ils se tissent mieux dans une pièce comportant une humidité élevée (Chapelot, 1980, p. 127). En dernier lieu, étant donné la densité du matériel osseux débité et portant des traces de découpes spécifiques, découvert dans et aux alentours de ces structures, le plus souvent en contexte de remblaiement, il est possible d'avancer l'hypothèse de leur utilisation dans le cadre d'un artisanat de l'os (Goret, 1995 ; Goret, 1997, p. 101-136).

Dans un dernier temps (état 3) toutes les constructions domestiques sont abandonnées et comblées. L'analyse typologique du mobilier de ces contextes (fig. 98) en relation avec une obole de Eudes II, frappée à Reims entre 1019 et 1037 (fig. 97), trouvée dans





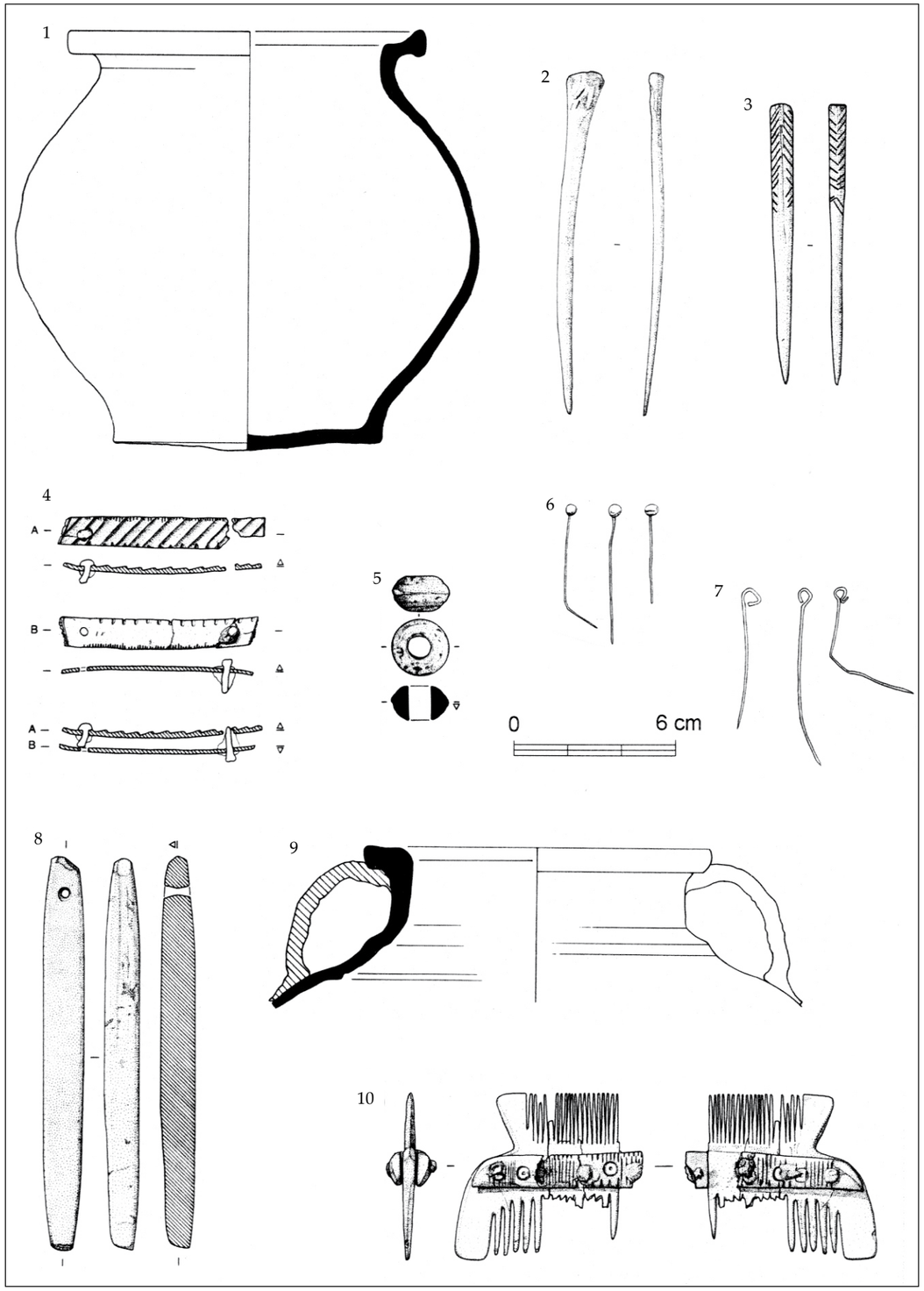


Fig. 98 – Site du château. Période IV, phase 2. Échantillons d'objets représentatifs. 1 : oule en pâte grise ; 2 et 3 : poinçons en os ; 4 et 10 : peignes en os ; 5 : fusaïole en terre cuite glaçurée jaune ; 6 : épingles en argent à tête en pâte de verre ; 7 : aiguilles en argent ; 8 : affutoir en schiste ; 9 : cruche en pâte claire (*1 dessin C. Patat ; 2 et 3 dessins J.-F. Goret ; 4, 6, 7, 8 et 10 dessins F. Blary ; 9 dessin G. Pfieffer).*

le remblaiement du « fond de cabane » J, convergent pour cerner cette phase et, par-là même, de replacer de manière relative les différents états. Si l'on considère que les édifices de la phase antérieure aient pu durer une cinquantaine d'années, les deux premiers états de cette phase se situent donc dans la deuxième moitié du xe siècle et la première moitié du xie siècle. Les reprises des foyers dans les constructions du second état semblent montrer une occupation assez longue des structures. Suite à ces comblements, c'est, de nouveau, le système défensif qui semble être privilégié. Plusieurs indices, réarrangements opérés sur la tour de flanquement, ainsi que déplacement des structures domestiques, permettent de penser que le site a subi d'importants dommages au début du xie siècle. Ceci est également perceptible sur la tour maîtresse qui fait l'objet de réfections (fig. 102). Les destructions opérées sur les différents bâtiments défensifs ont alors pour conséquence une reprise intégrale de l'élément défensif lui-même (reconstructions partielles sur la tour de flanquement et sur la tour maîtresse, adjonction de nouvelles structures comme la tour M), mais également une modification structurelle de l'espace interne puisque les activités domestiques sont déplacées. Quelle est l'ampleur de cette modification ? Est-ce qu'elle ne touche que la portion nord du site ? Nous ne pouvons le définir. Il est possible que les zones d'activités n'aient été déplacées que de manière à ne pas se trouver trop proches de l'enceinte derrière laquelle fut conservé un espace de circulation nécessaire à la défense.

La tour M est vraisemblablement un élément défensif nouveau dont la restitution n'est pas évidente. Dans la Tapisserie de Bayeux, la motte de Dinan est surmontée d'une tour apparemment de ce genre : les soldats mettent leurs bras autour des poteaux qui soutiennent cette tour. Un chapiteau de Westminster, Londres (fin du xie siècle), montre ce qui semble être le même type de tour de guet. Ce modèle a été suivi dans d'autres restitutions de tours : par exemple à Abinger (Surrey, Angleterre, xiie siècle) et à Lismahon (County Down, Irlande, xiiie siècle), (Higham Barker 1992, p. 296 et 323).

L'évolution constatée entre le ixe et le xie siècle dans les différentes investigations archéologiques réalisées sur ce site ne permettent certes pas de rendre compte complètement de son organisation détaillée. Elle permet cependant une première confrontation avec les données des sources écrites et qui mentionnent Château-Thierry en particulier au xe siècle. Une source narrative s'avère particulièrement importante pour la compréhension de l'organisation topographique du site, il s'agit du témoignage du chroniqueur royal Flodoard de Reims. Une analyse plus précise dans la présentation des données des sources écrites fait ressortir l'intérêt des mots employés par cet auteur pour décrire la place forte de Château-Thierry en les comparant avec les autres sites contemporains mentionnés dans ses récits. La confrontation avec les données archéologiques permet de proposer quelques éclairages nouveaux et une possible restitution de l'organisation du *castrum theodorici.*

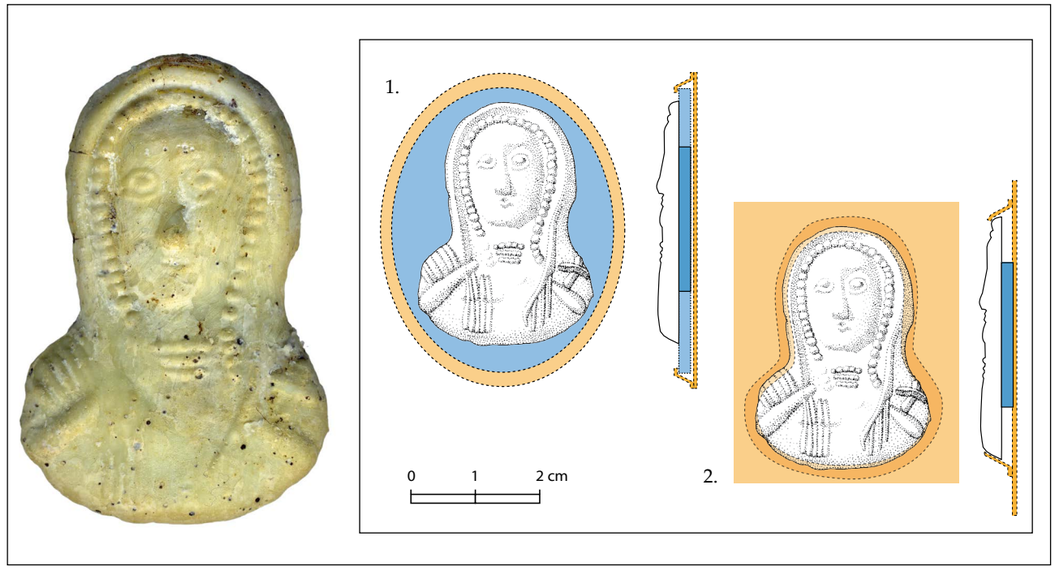


**Fig. 99** - Site du château. Pseudo camée réalisé en pâte de verre blanc monté sur verre bleu. 1 : à la conception de la pièce, la plaque de verre bleu est débordante et sert à être enchâssée dans le travail d'orfèvrerie Par comparaison avec des pièces d'orfèvrerie, il pourrait s'agir d'une représentation de Eusebia, femme de de Valentinien III, morte en 360 ; 2 : lors de son réemploi, la plaque bleue est élimée et la pièce est enchâssée dans un nouveau travail d'orfèvrerie directement sur la figurine *(UACT CT-C1 dessin F. Blary).*





# ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE DU BÂTI DE LA TOUR THIBAUD

**Fig. 100** – Site du Château. Tour Thibaud, élévation du mur est *(cl. F. Blary).*

Cette construction est – de très loin – l'ouvrage conservé le plus remarquable et le plus important de la place, tant d'un point de vue esthétique que scientifique. C'est le seul élément, encore en élévation sur le château, qui ne soit pas raccordé à l'enceinte. Dans la bibliographie, il est appelé, indifféremment, *donjon, tour Thibaud, tour Saint-Thibaud ou encore La Poudrière*, termes employés indépendamment et à de multiples reprises par Hébert, Poquet et Pommier. Remarquons toutefois que le mot « poudrière » n'est usité qu'après l'arasement de la tour initiale à la fin du xve siècle. Une élévation d'environ cinq à six mètres est conservée. Cette structure se développait sur un plan rectangulaire, l'angle nord-ouest du bâti a disparu. Les dimensions impressionnantes de l'édifice sont, pour la face est, de 29 m de long, pour la face sud, de 24 m de large. L'emprise totale de la construction s'élevait donc à 696 m². L'intérieur, à l'exception d'une galerie voûtée en berceau, d'axe est-ouest, appuyée sur le mur sud, est totalement remblayé de terre.

**Mur nord (fig. 100 et 104)**

Long de 12,20 m sur une hauteur allant de 5 à 6 m, il est prolongé à l'est par un mur arasé au niveau du sol pourvu de trois contreforts. L'appareil réglé allongé est constitué de blocs de calcaire en grand appareil, dont certains sont posés de chant. On distingue encore une ouverture obturée au sud. Le couvrement de cette ancienne porte est constitué d'une plate-bande, formée d'une clef et de deux sommiers, et surmontée d'un arc de décharge. Un changement de la disposition de l'appareillage est visible à l'emploi de blocs de modules plus petits et moins réguliers. Des trous de boulin sont aménagés à l'est.

**Mur est**

La description est rendue délicate par les très nombreuses différences d'appareillage observées. De la droite vers la gauche, nous pouvons voir un appareil identique a celui employé pour le mur est – grand appareil dont quelques blocs sont posés de chant – sur près de 14 m. Des trous de boulin sont visibles à la base et à mi-hauteur. Un appareillage plus irrégulier et de module inférieur lui succède sans toutefois marquer de rupture nette du type « coup de sabre ». À l'intérieur et au centre de ce second panneau, une large porte, actuellement murée, est ménagée. Le couvrement de l'ouverture est assuré par un arc segmentaire à double rouleau. Le mur se

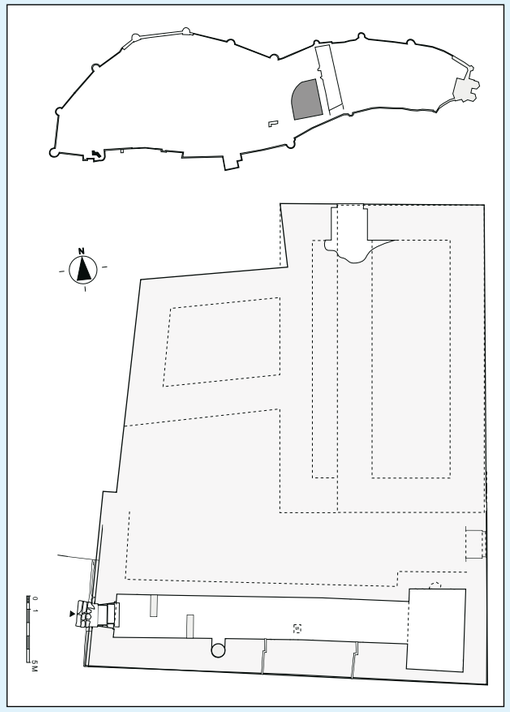

**Fig. 101** – Site du « château ». Tour Thibaud, plan d'ensemble actuel *(dessin F. Blary).*

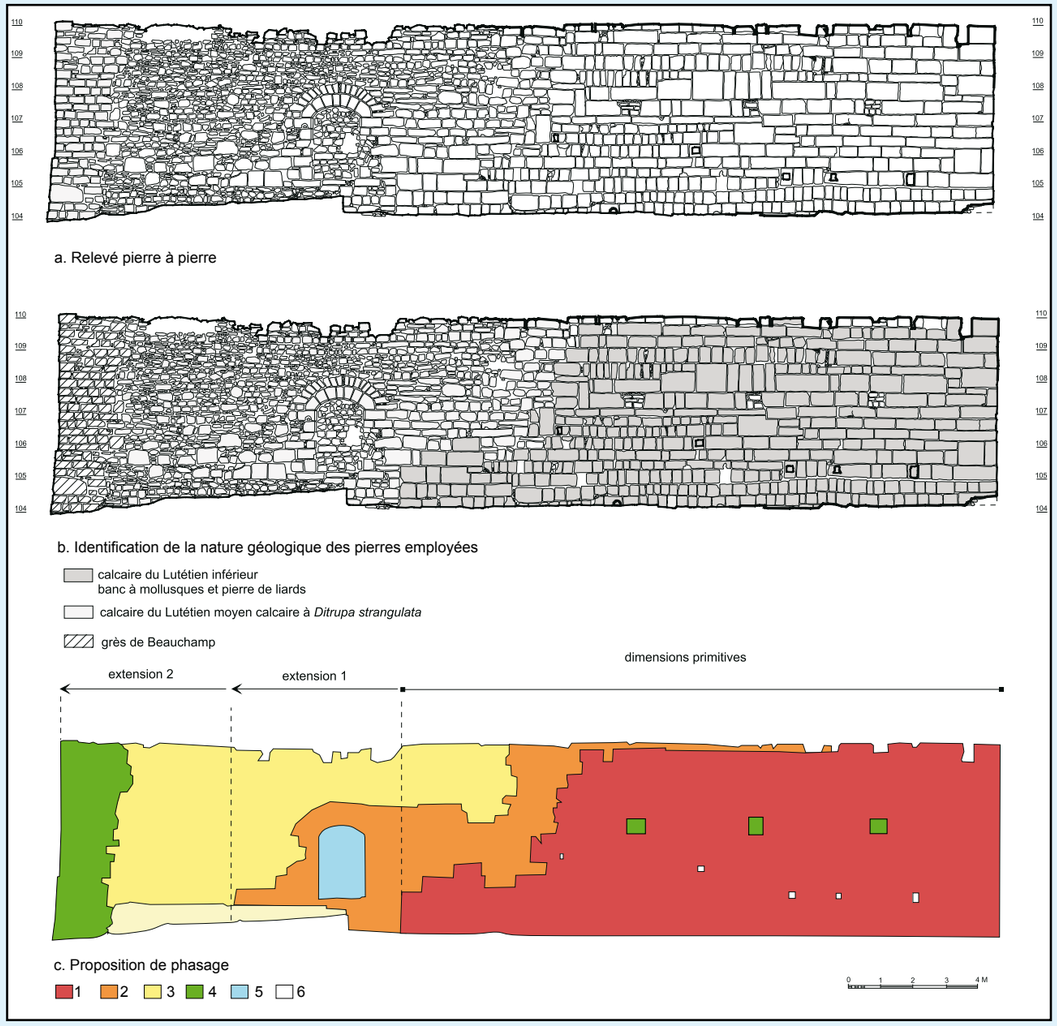


**Fig. 102** – Site du château. Tour Thibaud, analyse archéologique du mur est (*dessin F. Blary*).
1 : xe- xie siècles ; 2 : xiie siècle ; 3 : xiiie- xive siècles ; 4 : fin xve- début xvie siècles ;
5 : fin xviiie- début xixe siècles ; 6 : indéterminé.

termine au sud par un assemblage régulier en grès qui assure le chaînage avec le mur ouest.

**Mur sud**

Constitué d'un seul tenant par des assises régulières de petits carreaux, le mur accuse un ressaut à deux mètres du sol actuel. Trois ouvertures étroites percent l'épaisseur du mur en formant un « Z » horizontalement. Elles assurent l'aération de la galerie intérieure sans permettre la pénétration de la lumière.

**Mur ouest**

Ce mur est en grande partie masqué par des apports de terre. Il n'est visible que sur une hauteur de huit mètres environ. Une porte réalisée en carreaux de grès plus ou moins réguliers et couverte d'une plate-bande donne accès à une longue galerie qui traverse la tour sur toute sa largeur.

**Galerie sud** (fig. 104)

Accessible par l'ouest, cette galerie longue et étroite (22 m pour une largeur de 2,50 m) voûtée en berceau se termine par une salle voûtée en berceau de 6,20 m sur 4,20 m. Une niche ménagée dans l'épaisseur du mur sud conserve, à sa base, la margelle d'un puits entièrement remblayé. Deux petites fentes pratiquées dans ce même mur assurent l'aération complétées par une cheminée de section carrée perçant la voûte au centre de la galerie. Des fragments de claveaux médiévaux sont réemployés dans la maçonnerie des murs intérieurs.





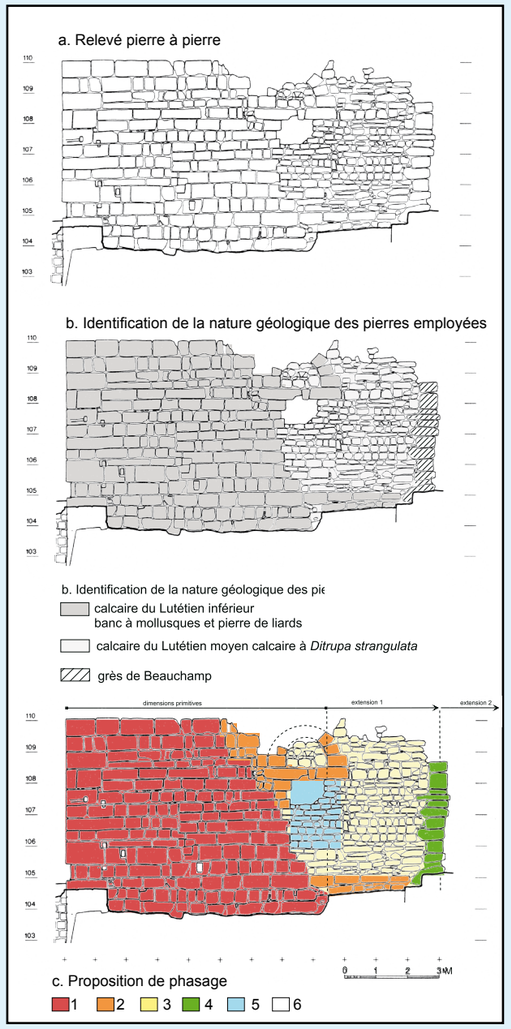


**Fig. 103** – Site du « château ». Tour Thibaud, analyse archéologique du mur nord (*dessin F. Blary*).
Légende, voir fig. 102.

## ANALYSE ARCHITECTURALE ET INTERPRÉTATION

Les nombreux changements d'appareil, les formes différentes des ouvertures pratiquées trahissent plusieurs modifications de l'édifice. Il est possible de distinguer ainsi plusieurs états de l'évolution de la construction.

**État 1** (xe- xie siècle)

Un bâtiment rectangulaire de 14 m sur 12 m, est réalisé en grand appareil utilisant un mélange de moyen et grand appareil de pierres de calcaire grossier coquillier dit à liard. L'épaisseur des murs, pour peu que l'on puisse en juger, dépasse 1,30 m. Certains blocs de constructions atteignent 1,80 m de longueur pour 0,70 m de hauteur. Le caractère atypique de la construction peut faire penser à un réemploi de matériaux antiques comme le sous-entend Jean Mesqui (Mesqui, 1988 p. 119). Sur le mur est, un grand nombre de pierres sont posées de chant, essentiellement dans sa partie médiane, peut-être dans l'intention de conférer une plus grande rigidité à l'ouvrage par cette forme de chaînage. Le rez-de-chaussée comportait-il des ouvertures ? Côté est, nous pouvons répondre par la négative ; en revanche, pour le mur nord, il existe probablement une première ouverture, sur le mur nord avec la création ou la réfection d'une porte large de 1,10 m, couverte d'une plate-bande, formée d'une clef et de deux sommiers, surmontée d'un arc de décharge. Le seuil de la porte se situe deux mètres au-dessus du niveau de circulation extérieur contemporain. La forme de cette ouverture autorise à borner cette étape entre la deuxième moitié du xe siècle et la première moitié du xie siècle.

S'agit-il déjà d'une tour maîtresse ou d'un bâtiment de faible hauteur – notamment d'apparat où le prince siège dans l'exercice de la puissance publique (*aula*) – transformé en tour dans une phase ultérieure ? En l'absence de fouilles archéologiques de l'intérieur de l'ouvrage, nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer l'une des deux hypothèses.

Ce bâtiment pourrait donc être interprété comme l'*aula* et la *camera* du *Castellum Theodorici* des comtes de Vermandois. Le plan de ce bâtiment et le mode d'ouverture utilisé permettent de le comparer aux rares exemples conservés : l'*aula* de Doué-la-Fontaine (de Bouard, 1973) et le donjon de Gand (Callebaut, 1983). La tour Thibaud constitue un exemple architectural remarquable.

**État 2** (xiie siècle)

Le bâtiment connaît une extension en direction du sud et une porte à double enroulement est ajoutée sur la face est.

**État 3** (xiiie- xive siècle)

Sur le mur ouest, en prolongement du mur sud, est accolé un corps rectangulaire de 11 m sur 7 m (?) contreforté et orienté est-ouest. Il s'agit peut-être de la chapelle Saint-Thibaud que mentionnent les textes.

**État 4** (fin xve- début xvie siècle)

Un fossé sec est creusé devant l'édifice. Un portail monumental à double porte, piétonnière et charretière est accolé au mur nord. Les étages supérieurs sont arasés, et une galerie sud utilisée pour le stockage de la poudre et des munitions est aménagée dans la partie sud de l'édifice. La partie arasée est entièrement remblayée de terre. Une chemise rectangulaire est

construite autour de l'édifice primitif avec coursière d'artillerie au sommet du rempart.

**État 5** (fin xviiie- début xixe siècles)

Cet état est marqué par la destruction du couronnement de l'ouvrage (1793-1808) puis son abandon progressif. Lors de la campagne de France de 1814, l'intérieur du corps principal est comblé pour être réutilisé comme barbette d'artillerie. Le site est définitivement abandonné à partir de 1835.

## CONCLUSION

L'étude géologique de la composition des pierres montre qu'elles proviennent directement du site. L'étude géo-endoscopique réalisée sous la conduite de Claude Bacconnet et Pierre Breuil du Centre universitaire de sciences et technologie de l'université de Clermont-Ferrand effectuée en plusieurs points de l'actuelle basse cour à l'ouest de la tour montre l'absence des bancs calcaires. On peut conclure à leur probable exploitation en carrière à ciel ouvert contribuant du même coup à accentuer le creusement du relief devant la fortification.

Il paraît évident qu'Herbert II, dès qu'il a confirmation de l'hérédité des charges sur le comté d'Omois, en 877 ou, au plus tard, quand il devient comte de Vermandois en 896, se sent alors suffisamment puissant pour faire édifier à Château-Thierry une imposante forteresse, qui, d'un simple point fort dans le courant du ixe siècle, devient au début du xe siècle une place forte dont le rôle économique, religieux et politique devait être à la mesure des ambitions de son possesseur.

**Fig. 104** – Tour Thibaud. Vue intérieure de la galerie sud vers 1910, d'après une carte postale *(coll. part.)*.

**Fig. 105** – Tour Thibaud. Mur nord, sondage de 1994 *(cl. F. Blary)*.





# DU *CASTRUM* AU *BURGUS* : SOURCES ÉCRITES
## IXe - XIe SIÈCLE

### LE CONTEXTE HISTORIQUE

Sous les premiers Carolingiens, la réunification du royaume forgé par Charles Martel est poursuivie sous Pépin le Bref ; Charlemagne rompt avec l'incertitude politique et les affrontements territoriaux des premiers royaumes francs du haut Moyen Âge (Bautier, 1989, p. 535-563). Il y a maintenant une *Francia* et des principautés ou duchés soumis ou exploités, parsemés de fiscs et d'abbayes royales. Cette unité retrouvée et affirmée par le titre impérial des premiers carolingiens s'émousse bien vite dans la deuxième moitié du ixe siècle après les querelles des fils de Louis le Pieux à sa mort et les partages de Verdun de 843. Les incursions vikings accentuent cette séparation. Avec l'élection en 888 du Robertien, Eudes Ier, la dislocation du royaume s'accélère encore.

Le polyptique d'Irminon mentionne en 829 (135), le don d'une terre par Hilduin Ier, abbé de Saint-Germain-des-Prés au prieuré bénédictin de Nogent-l'Artaud. En 855, un diplôme de Charles II le Chauve confirme l'existence de l'abbaye colombanienne devenue bénédictine de Chézy (Patat 1996, p. 13-14) par l'affectation d'une partie des biens à l'entretien des clercs consistant en un don de vingt-quatre manses seigneuriaux (136).

C'est dans ce contexte que la puissante famille aristocratique des Herbertiens apparaît. Cette famille, par son action et son emprise allant de l'Oise à la Marne est à l'origine de la formation du comté de Champagne (Bur, 1977). Le développement du site du *castrum theodiorici* est intimement lié au destin de cette famille carolingienne tentée par une émancipation du pouvoir royal en décomposition et par la constitution d'une principauté territoriale (137). Herbert Ier, descendant de Charlemagne, petit-fils de Pépin d'Italie, héritier par sa mère de la puissante famille des Thierry (138), reçoit le *pagus otmensis*, le comté d'Omois, dont Château-Thierry est le chef-lieu. Cette charge lui est probablement confirmée à Quierzy, par Charles le Chauve, en 877 (139). Il devient comte de Vermandois et abbé laïc de Saint-Quentin en 896, puis comte de Soissons, en 898.

La montée de ce pouvoir comtal s'inscrit dans un contexte où les agressions normandes ont sans doute favorisé le développement du comté.

### Saint Céneric : la vie, les miracles et le culte des reliques

En 909 ou 910 (140), les religieux du monastère de Saint-Céneri (141) fuyant les Normands, déposent les reliques de saint Céneric dans l'église du château, vraisemblablement déjà dédiée à Notre-Dame. Si cet événement s'est réellement produit à cette date, il indique, d'une part, qu'un lieu de culte est présent sur le site dès cette époque, et que d'autre part la place est suffisamment défendue pour recevoir les reliques du saint et les protéger.

D'après Henri Pastoureau (Pastoureau, 1965, p. 3-38), tous les auteurs ayant écrit sur ce saint semblent redevables à une source unique : un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon qui contient plusieurs fragments d'une *Vita sancti Cenerici* (142).

Selon la *Vita*, Céneric et son frère Céneré sont nés vers 620-625, à Spolette, en Italie de parents nobles, riches et pieux. Inspirés par un ange, les deux frères se rendent à Rome où règne le pape Martin I (649-654). Céneric est bientôt revêtu du titre de *cardinal*. Fuyant les honneurs, toujours inspirés par l'ange, les deux frères se rendent en

135 - Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon, éd. Longnon 2 vol., Paris, 1886-1895.

136 - Arch. dép. Aisne, H 520.

137 - Cette tentative de principauté territoriale est clairement perceptible dans les actes du comte Herbert II de Vermandois, le lecteur consultera l'important ouvrage de Michel Bur (Bur, 1977 p. 87-123). Pour la naissance des principautés, voir Dhondt, 1948.

138 - Pour le détail du lignage de la famille des Herbertiens, voir l'analyse détaillée dans Bur, 1977, p. 87 et suiv.

139 - Le partage des territoires s'établit non pas sur des bases mérovingiennes mais sur celles plus anciennes sommairement reprises de l'encadrement administratif des subdivisions en *pagi* ou en comtés à partir du traité de Verdun de 843 (Longnon, 1869, p. 361-374 ; Ghanshof, 1956 ; Bur 1977, p. 84).

140 - Au sujet des problèmes de datation concernant les transferts de reliques, voir Geary, 1993. Les dates 909 ou 910 sont données par l'abbé Delbez sans référence (Delbez, 1930, p. 140 et suiv.).

141 - Le monastère de Saint-Céneri-le-Gerei (canton d'Alençon, département de l'Orne) dépendant de l'abbaye de Saint-Évroult, doit son origine à une église fondée par saint Céneric vers 670. Après sa destruction par les Normands au début du xe siècle (903), le manastère n'a pas été rétabli. L'église actuelle est édifiée à la fin du xie siècle par la famille de Giroie (qui laisse son nom au village), sur le site de l'ancienne église dédiée à saint Martin.

142 - Bibliothèque d'Alençon, ms. 12 (réunissant des fragments des xe et xiie siècles). L'auteur serait un témoin direct de la vie de Céneric, peut-être un moine de l'abbaye qu'il avait fondée.

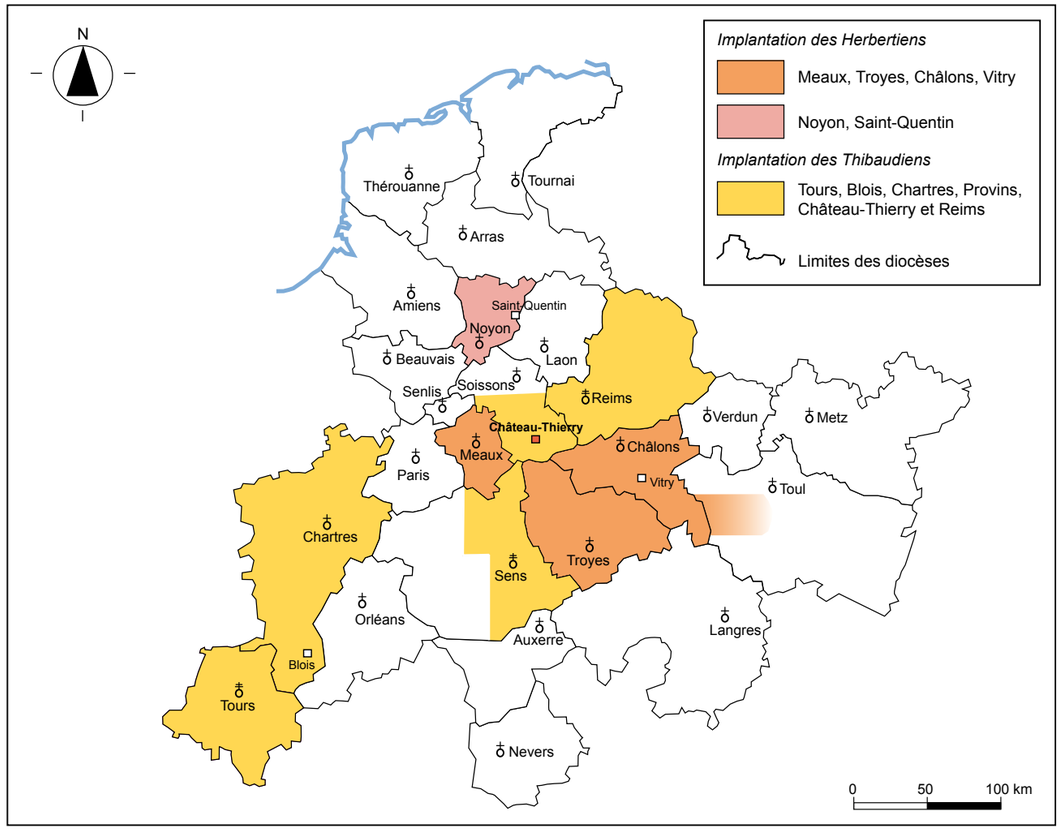


**Fig. 106** – Implantation de la famille des Herbertiens et des Thibaudiens vers l'an mil. D'après M. Bur, *La Formation du comté de Champagne*, Nancy 1977 (fond de carte : *Atlas de la France de l'an mil*, Paris 1994).

Gaule et s'arrêtent à Saulges (143) où ils mènent une vie d'ermites (vers 658). Céneric reprend son voyage en compagnie de Flavard, jeune homme qu'il a baptisé, alors que Céneré reste à Saulges. Arrivés dans une boucle de la Sarthe en crue, les deux saints sont assoiffés mais ne peuvent boire l'eau boueuse de la rivière ; un miracle se produit : Cenéric fait un signe de croix et une source limpide jaillit. Un autre miracle a lieu : les eaux de la rivière s'écartent pour laisser passer les deux voyageurs. Céneric s'installe dans la prairie d'un méandre de la Sarthe où il crée - vers 659 - un ermitage (144). Une dizaine d'années plus tard, non loin de là, sur un éperon dominant l'ermitage, Céneric fonde une abbaye et entreprend la construction d'un église sous le vocable *Sanctus Martinus in Scopuloso Monte*, vers 669-670. Céneric meurt en 670 sans avoir vu l'achèvement de sa grande œuvre. Très vite, dans l'église Saint-Martin, le tombeau du saint, objet de miracles, devient un lieu de pèlerinages.

Deux de ces miracles retiennent plus particulièrement l'attention : le miracle des abeilles et celui des chevaux. Ces miracles donnent matière à l'interprétation iconographique de deux chapiteaux provenant de l'église Notre-Dame du château (145).

La destruction du monastère de Saint-Céneri-le-Gerei par les vikings en 903 permet de préciser la date de l'arrivée des reliques à Château-Thierry, cette date semble devoir être retenue plutôt que celle avancée par l'abbé Delbez sans preuve. Herbert I († 907) est alors comte de Vermandois. Une partie des reliques – un os d'un bras – aurait été volée vers 1090 selon les sources hagiographiques. Quelques années plus tard, en juillet 1094, Robert II de Bellême arrache la relique par surprise à Robert II Giroie et la transmet aux moines de Saint-Martin de Sées qui la conservent jusqu'à la suppression du monastère en 1792.

143 - Département de la Mayenne, arr. de Laval, canton de Meslay-du-Maine.

144 - À l'emplacement présumé de cet ermitage, une chapelle dite du Petit Saint Célerin est élévée au xv^e^ siècle (inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 22 octobre 1926).

145 - Voir *infra*, chap. « Espace religieux ».





## Une probable collégiale carolingienne

Plusieurs auteurs locaux mentionnent l'arrivée des reliques et leur culte (Hébert, 1806, t. I, p. 159 ; Pommier, 1910, p. 5 et 118 et surtout Delbez, 1930, p. 140 et suiv.) sans, toutefois, leur accorder l'importance historique qu'ils méritent (146).

En effet, le culte des reliques de saint Céneric participe au rayonnement de cet espace religieux. Existe-t-il une collégiale carolingienne ? De nombreuses collégiales dont l'origine remonte probablement à la première phase de création dans la deuxième moitié du ix^e^ siècle sont implantées dans les centres de *pagi* carolingiens ou à des endroits stratégiquement importants (147). Ces collégiales, souvent dépositaires des reliques d'un saint qui leur assurent des revenus, sont en général richement dotées par leurs fondateurs et liées à la fondation des villes (Demouy 2010, p. 213-218). Deuxième hypothèse, l'arrivée des reliques correspond à la date de création d'une collégiale – Notre-Dame-du-Château – par Herbert I^er^ de Vermandois. Dans les deux hypothèses, la date de fondation exacte reste inconnue et, malheureusement, les sources ne la mentionnent que tardivement (148).

D'après Henri Pastoureau, dès le début du xii^e^ siècle (149), une procession qui dure jusqu'à la Révolution conduit la châsse des reliques de saint Céneric à travers la ville. Dès que les reliques avaient quitté l'église Notre-Dame, deux officiers de la cité étaient gardés en otage de manière symbolique à Notre-Dame pendant la durée de la procession. Des miracles se seraient produits à Château-Thierry, augmentant la ferveur populaire pour ce saint tutélaire.

## Une possession aristocratique d'origine carolingienne

En 910, Herbert II de Vermandois (910-942/943) hérite de son grand-père. Après son mariage vers 918 avec Adèle, fille de Robert I^er^, qui lui amène le comté de Meaux, il se trouve en possession d'un vaste territoire situé au nord, à l'est et à l'ouest de Paris (fig. 106) (Bur, 1977, p. 89).

Le texte le plus précis susceptible de documenter ces périodes et de contribuer à l'interprétation des aménagements observés dans les secteurs fouillés du site castral, est le récit des *Annales* entre 923 et 934, relatant l'incarcération du roi Charles III et le siège de la place par le roi Raoul de Bourgogne. Les sources écrites ne mentionnent cependant pas la date précise de la fondation du *castrum* carolingien de Château-Thierry. Il apparaît pour la première fois lors de la révolte des Grands de la *Francia* contre le roi Charles III le Simple et coïncide avec la progression du rôle politique du comte Herbert II. La première mention du nom de ce site dans les textes et relative à un événement particulier l'impliquant remonte aux toutes premières décennies du x^e^ siècle. Elle montre clairement que le site fortifié existe déjà. En 923, le comte Herbert II fait emprisonner le roi Charles III le Simple dans le « *castellum Theodorici* » (150). Il y est retenu pendant quatre ans. À la suite d'un incendie de la tour où il est prisonnier, le roi est transféré dans une autre forteresse des Vermandois, à Péronne, dans laquelle il finit ses jours (151).

Entre 933 et 936, un conflit (152) opposant Herbert II et le roi Raoul de Bourgogne oblige ce dernier à faire le siège de la forteresse. Deux fois, le site est assiégé puis repris. En 933, après six semaines de siège, le site est pris. En 934, après quatre mois, une partie de l'*oppidum* est prise par traîtrise, mais l'*arx* continue de résister (153). Nous reviendrons sur ces termes plus loin. En 936, à la mort de Raoul, la place revient finalement aux Herbertiens. En 946, lors du partage de l'héritage d'Herbert II, son fils aîné Herbert III dit le Vieux, comte de Troyes et de Meaux, reçoit la forteresse de Château-Thierry avec le comté d'Omois et l'abbaye Saint-Médard de Soissons. Sa puissance s'étend sur la vallée moyenne de la Marne, des environs de Meaux jusqu'à Épernay. Il aurait frappé des deniers anonymes (154). À sa mort

146 - Les chercheurs Pommier et Delbez ont probablement utilisé l'ouvrage de Dom P. Piolin, *Vie de saint Céneré ou saint Sérené et le pèlerinage de Saulges*, Angers, impr. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1868 (4^e^ éd. en 1926).

147 - Brigitte Meijnes 2010, p. 21. Cet auteur donne les exemples suivants : Saint-Donatien à Bruges, chef-lieu du *pagus flandrensis*. Saint-Amé à Douai, chef-lieu du *pagus austrebantum* (Ostrevent), Saint-Phataïlde à Gand chef-lieu du *pagus gandensis*.

148 - Voir pièce justificative n° 1 : contrat daté de 1087.

149 - Voir pièce justificative n° 2 : privilèges des religieux de Notre-Dame-du-Château, datée de 1120.

150 - Cet événement est relaté par de nombreux auteurs contemporains (Bur 1977, p. 91 n°. 32) ; le plus détaillé reste cependant celui de Flodoard, *Annales*, an 923 (Lauer, 1905, p. 15) : « *Indeque his, qui cum eo venerant remissis, Karolum in quandam munitionem suam, quae vocatur Castellum Theodorici, super maternam fluvium, deduci fecit ; ibique illum, subministratis victui necessariis, sub custodia detinuit* ».

151 - Flodoard, *Annales*, an 924 (Lauer, 1905, p. 24) : « *Praesidii etiam Heriberti turris super Maternam fluvium, ubi Karolus custodiebatur, subitaneo conflagravit incendio* ».

152 - Herbert II revendique l'héritage de Laon pour son fils débouté et, finalement, il le prend par la force.

153 - Flodoard, *Annales*, an 934, (Lauer, 1905, p. 58 : « *Anno DCCCCXXXIIII, obsidentibus praenotatam munitionem, rege Rodulfo et Hugone comite, quarto tandem mense, ascendente noctu muros custodibus dormientibus Walone cum suis, pars oppidi capitur ; arx tamen tutior ab Heriberti fidelibus retinetur* ». De tous les sièges décrits par Flodoard, celui-ci est le plus long.

154 - Les monnaies portent OTNNZE CASTERIO (Château-Thierry) ; revers OTMNSE CAVILO (Châtillon-sur-

| | Nom donné par Flodoard | Nom actuel | *Castrum* | *Castellum* | *Munitio* | *Oppidum* | *Turris* | *Arx* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | *Attmons* | Omont (Ardennes) | 10 | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 |
| 2 | *Amblidum* | Ambly-Fleury (Ardennes) | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 |
| 3 | *Ambianis* | Amiens (Somme) | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 4 | *Atrabatis* | Arras (Pas-de-Calais) | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5 | *Aucua* | Eu (Seine-maritime) | 1 | 1 | 1 | 3 | 0 | 0 |
| 6 | *Braina* | Braine-sur-Vesle (Aisne) | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 7 | *Calnacum* | Chauny (Aisne) | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 8 | *Castellio* | Châtillon-sur-Marne (Marne) | 3 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| 9 | *Castellum Theodorici* | Château-Thierry (Aisne) | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 1 |
| 10 | *Catalaunicum* | Châlons-sur-Marne (Marne) | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| 11 | *Causostis* | Chavot (Marne) | 3 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 12 | *Clastris* | Clastres (Aisne) | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 13 | *Codiciacum* | Coucy-le-Château (Aisne) | 7 | 0 | 2 | 3 | 1 | 1 |
| 14 | *Compendium* | Compiègne (Oise) | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 15 | *Corbenacum* | Corbeny (Aisne) | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 16 | *Donincum* | Denain (Nord) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 17 | *Duagium* | Douai (Nord) | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 18 | *Fanis* | Fains (Meuse) | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 19 | *Fara* | La Fère (Aisne) | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 20 | *Guisum* | Guise (Aisne) | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 21 | *Hammum* | Ham (Somme) | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 22 | *Harceias* | Arches - Charleville (Ardennes) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 23 | *Laudunum* | Laon (Aisne) | 11 | 1 | 0 | 2 | 3 | 6 |
| 24 | *Macerias* | Mézières-sur-Oise (Aisne) | 0 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 25 | *Maroilum* | Mareuil-sur-Ay (Marne) | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 26 | *Monasteriolum* | Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) | 4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 27 | *Mons Acutus* | Montaigu (Aisne) | 0 | 0 | 2 | 2 | 0 | 0 |
| 28 | *Mons Felicis* | Chavot (Marne) | 2 | 0 | 3 | 2 | 0 | 0 |
| 29 | *Montiniacum* | Montigny-Lengrain (Aisne) | 2 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 |
| 30 | *Moritania* | Mortagne-du-Nord (Nord) | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| 31 | *Mosonum* | Mouzon (Ardennes) | 13 | 2 | 1 | 2 | 0 | 0 |
| 32 | *Noviomagum* | Noyon (Oise) | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 33 | *Patraepons* | Pierrepont (Aisne) | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 34 | *Perrona* | Péronne (Somme) | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 35 | *Rauciacum* | Roucy (Aisne) | 1 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| 36 | *Rauga* | Roye (Somme) | 0 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| 37 | *Sanctus Quintinus* | Saint-Quentin (Aisne) | 5 | 3 | 1 | 4 | 0 | 0 |
| 38 | *Silvanectum* | Senlis (Oise) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 39 | *Sparnacum* | Epernay (Marne) | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| 40 | *Victoriacum - Vitriacum* | Vitry-en-Perthois (Marne) | 6 | 3 | 0 | 1 | 0 | 0 |

**Fig. 107** – Tableau des fréquences d'utilisation des termes *castrum, castellum, oppidum, munitio, turris* et *arx* dans les *Annales* de Flodoard limitée à la zone d'influence des Vermandois.

en 980/984, en l'absence d'héritier direct, ses terres sont partagées par le roi Lothaire entre les neveux d'Herbert III, Eudes et Herbert le Jeune, ainsi que son frère Albert. Le comté d'Omois et l'abbaye Saint-Médard échoient à Eudes Ier. À sa mort, survenue en 996, son fils Eudes II (982-1037) lui succède.

En 1004, Eudes II hérite du comté de Blois avec Tours et Chartres ainsi que d'anciennes possessions champenoises des herbertiens : Provinois, Omois, Tardenois et Rémois. Robert le Pieux l'investit, en 1021, comte de Troyes et de Meaux. Il meurt le 15 novembre 1037.

Étienne II, son fils cadet, lui succède dans ses possessions champenoises dont Château-Thierry (Bur, 1977, p. 194-197). À la disparition d'Étienne – entre 1044 et 1048 – son fils Eudes III, encore mineur, hérite des possessions de son père. Son frère Thibaud III, comte de Blois (1019-1089), en assure la régence. En 1060, Eudes III épouse Adélaïde de Normandie, soeur de Guillaume le Conquérant et veuve d'Enguerrand II de Ponthieu, seigneur d'Aumale. En 1066, il participe à la conquête de l'Angleterre. Son frère Thibaud III profite de son asbsence pour s'emparer de ses comtés champenois. Il abdique et reçoit de Guillaume, en compensation, le comté d'Aumale en Normandie et celui d'Holderness en Angleterre. À la mort de Thibaud III, en 1089, le comté de Champagne échoit à son fils Hugues Ier, le premier à porter le titre de comte de Champagne. Devenu templier en 1125, ses terres reviennent à son neveu Thibaud II, comte de Champagne (155), né vers 1090/1095 et mort le 10 janvier 1152. Durant cette période, Château-Thierry est tenu en fief par des chevaliers nommés Hugues qui se succèdent de 1064 à 1124 (Bur, 1977, p. 453). C'est l'un d'eux qui abandonne en 1076 à la nouvelle abbaye de Saint-Jean-des-Vignes des autels qu'il tenait en fief de l'évêque de Soissons

Marne) (Bur, 1977, p. 111 ; F. Dumas, *Le Trésor de Fécamp*, Paris, 1972, p. 160-2). C'est l'une des rares mentions connue de ces deniers.

155 - Également connu sous le nom de Thibaud IV, comte de Blois.





(156). Sous le règne de Thibaud II de Champagne et après 1125, Château-Thierry semble ne plus connaître de seigneurs particuliers. Les comtes de Champagne y assurent seuls dorénavant le pouvoir seigneurial.

## ANALYSE DES SOURCES NARRATIVES DE FLODOARD

Flodoard se compte à plusieurs reprises parmi les chanoines de l'église de Reims et il se qualifie de prêtre (*sacerdos*) dans une épitaphe latine de sa composition. Poète, hagiographe, annaliste et historien, Flodoard a produit des œuvres de haut niveau, sans équivalent au xe siècle. Elles s'inscrivent dans la riche tradition culturelle rémoise, fortement marquée par l'archevêque Hincmar (Bricout et Lecouteux, 2010). Dans ses deux œuvres principales, *Historia remensis ecclesiae* et les *Annales*, Flodoard utilise, pour qualifier certains lieux les termes de *castrum, castellum, oppidum, munitio, turris, arx*, ainsi que *murus* (157). Cette multiplication du vocabulaire descriptif militaire est suffisamment rare et précoce pour être soulignée. De plus, il renseigne une même place forte à dix ans d'écart. Le riche vocabulaire de cet auteur revêt un sens précis et permet une distinction des divers espaces de cette résidence fortifiée. Le deuxième intérêt est que cet auteur, avec le même vocabulaire et *a priori* une définition commune, décrit d'autres lieux fortifiés parfois mieux connus. Par ce rapprochement des lieux et des mots, une certaine organisation topographique peut être tentée pour le site de Château-Thierry et ainsi interpréter des faits observés lors des fouilles. L'étude sémantique exploite les données écrites analysées initialement par Samuel Leturcq (158). Nous lui empruntons la définition des mots et le recensement de leurs occurrences pour définir les forteresses mentionnées par Flodoard.

### Recensement des termes

Le recensement des lieux cités par Flodoard montre l'existence de soixante-sept noms de lieux, incluant les *civitates*. L'aire géographique considérée se limite ici à la partie septentrionale française et ne fait donc apparaître que quarante sites qualifiés de *castrum*, *castellum*, *munitio*, *oppidum* ou encore de *turris*, *arx*.

Le tableau (fig. 107) reprend ces données et les occurences des termes employés par Flodoard. Trois cartes ont ainsi été réalisées. Elles sont organisées par couple souvent associés par Flodoard : *castrum/castellum* (fig. 109), *munitio/oppidum* (fig. 110) et *turris/arx* (fig. 111).

L'évolution de leur fréquence est comptabilisée de 920 à 959 et répercutée dans un histogramme (fig. 108).

Les mots employés par Flodoard pour décrire les différentes places apparaissant dans ces écrits nécessitent d'en préciser la signification et les limites interprétatives.

#### *1. Castrum/Castellum*

*Castrum* est un terme qui sert à désigner plusieurs types de fortifications. Au pluriel (*castra*), il s'agit d'un campement militaire évidemment fortifié. Au singulier, ce mot désigne une forteresse urbaine (épiscopale ou non), une abbaye fortifiée, ou encore une forteresse rurale. *Castellum* semble avoir un sens plus restreint : il s'agit le plus souvent de forteresses rurales ; mais ce terme qualifie aussi une abbaye fortifiée ou une fortification au sein d'un *castrum*. Parfois, Flodoard emploie ces deux termes pour nommer une même forteresse, c'est le cas pour Château-Thierry. Sans doute *castrum* et *castellum* sont-ils quelquefois synonymes ; mais il ne fait aucun doute que Flodoard comprend *castellum* comme un diminutif qui désigne plutôt des ouvrages défensifs moins importants que ceux d'un *castrum*.

156 - Longnon, 1904, II, p. 2, n. 2 : retranscription d'un factum manuscrit de 1628 ; dont « résulte [...] que le seigneur de Montmirail était avec le comte de Champagne et le vicomte de Château-Thierry, l'un des trois principaux seigneurs de Château-Thierry. Son fief [...] avait pour siège la tour ou donjon de la ville, qu'il détenait probablement à titre de successeur, par les femmes, de Hugues de Château-Thierry, fameux chevalier de la seconde moitié du xie siècle ».

157 - Flodoard n'emploie jamais les mots *urbs* ou *civitas* pour Château-Thierry. Ces deux mots ne sont donc pas pris en considération dans cette étude.

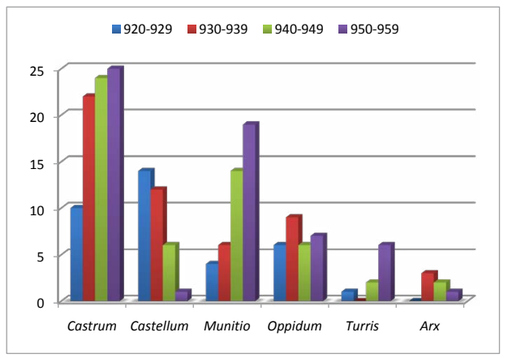


**Fig. 108** - Évolution de la fréquence d'utilisation des termes *castrum*, *castellum*, *oppidum*, *munitio*, *turris* et *arx* dans les *Annales* de Flodoard de 920 à 959, limitée à la zone d'influence des Vermandois.

158 - Leturcq, 1993. Nous remercions l'auteur de nous avoir communiqué et permis d'exploiter ici quelques éléments de son travail inédit. Pour le recensement des études consacrées à Flodoard, le lecteur consultera Bricout et Lecouteux, *Bibliographie relative à Flodoard et à ses œuvres*, 2010.

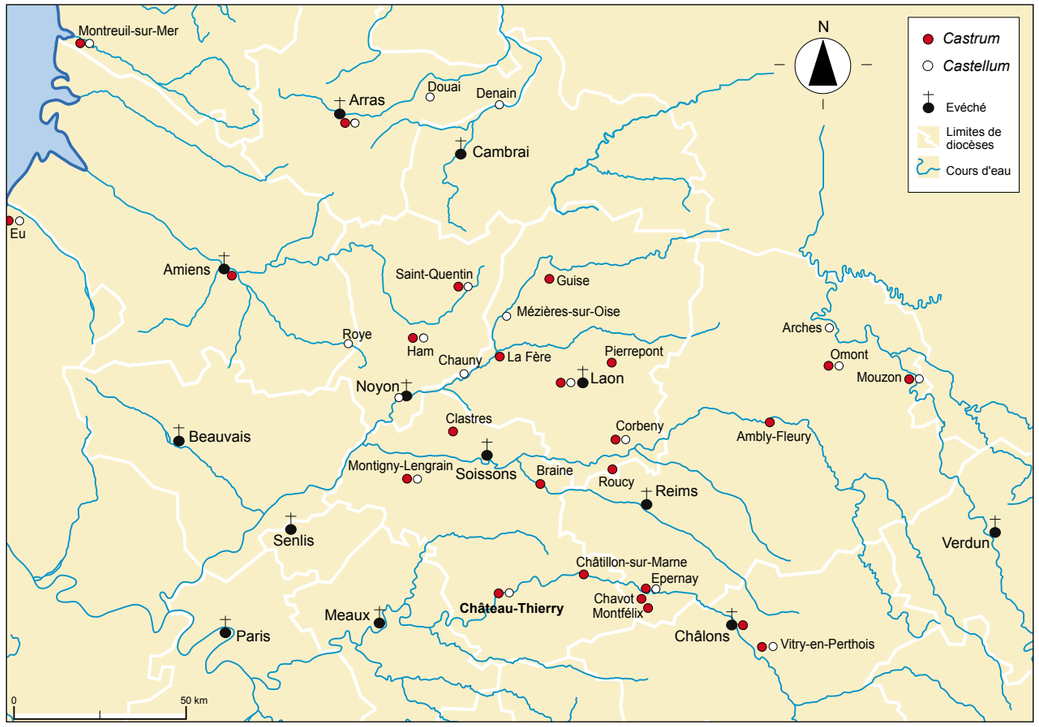


**Fig. 109 –** Mentions de *castrum* et *castellum* dans les *Annales* de Flodoard (*dessin F.* Blary).

**Fig. 110 –** Mentions de *munitio* et *oppidum* dans les *Annales* de Flodoard (*dessin F.* Blary).

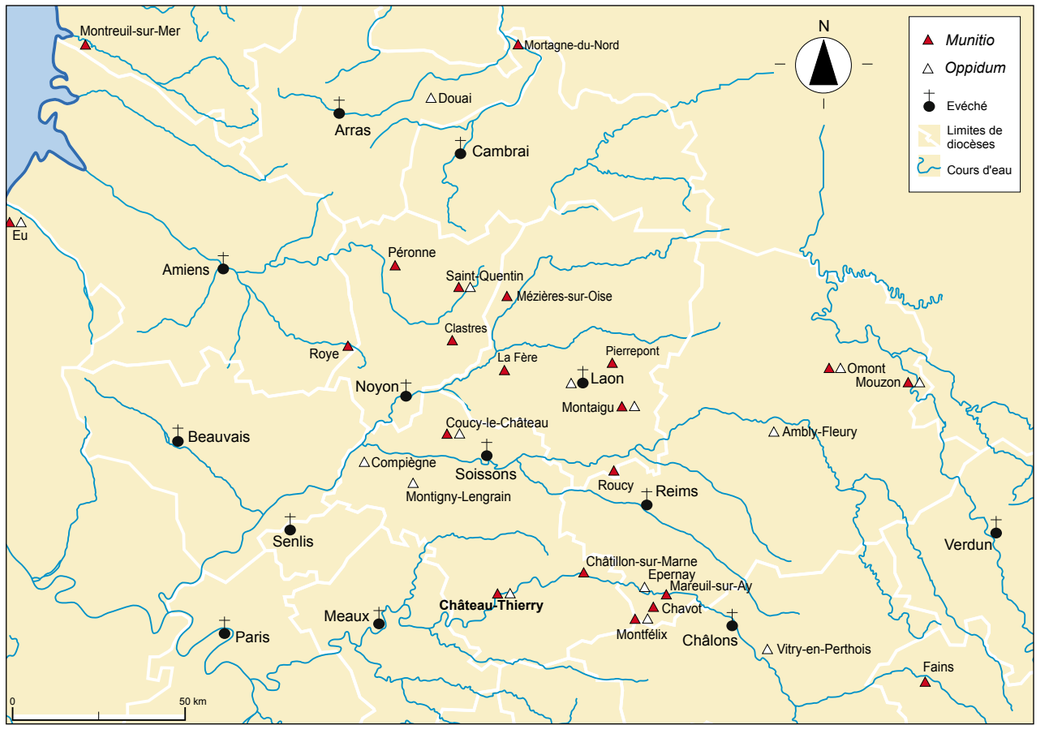






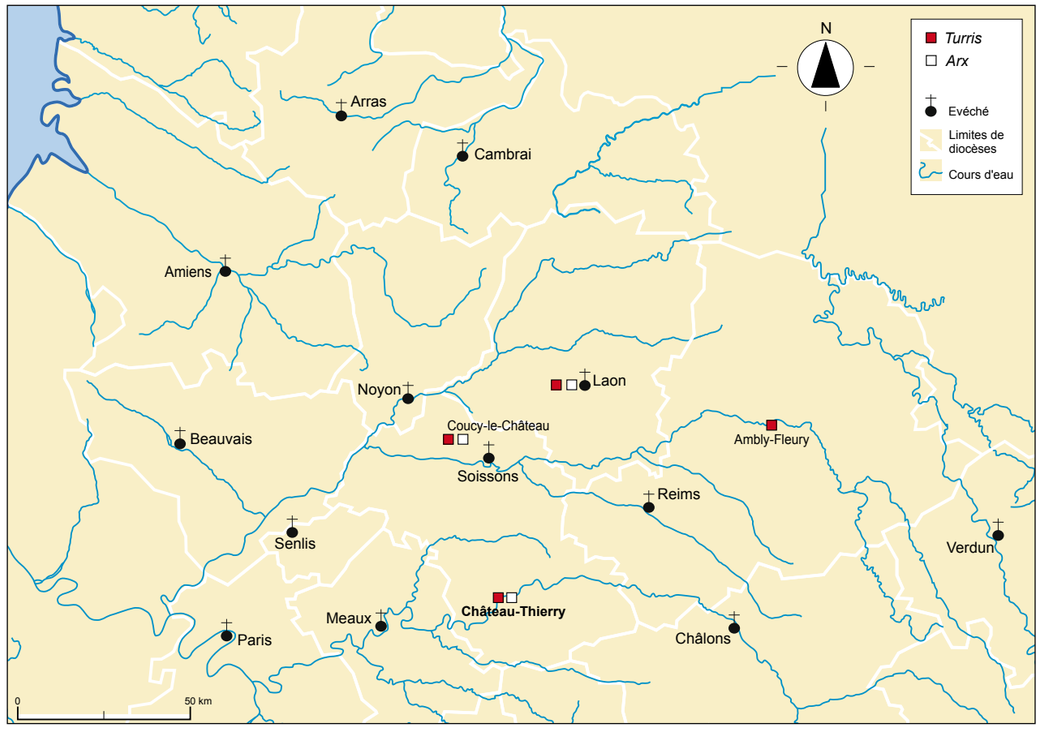


**Fig. 111 –** Mentions de *turris* et *arx* dans les *Annales* de Flodoard (*dessin F.* Blary).

Néanmoins, les auteurs anciens convergent en un point : l'imprécision dans l'emploi de *castrum* et *castellum* ; il n'est véritablement possible de distinguer chez aucun de ces écrivains à coup sûr un type *castrum* d'un type *castellum*. Tous les auteurs médiévaux d'expression latine possèdent leur propre code sémantique, de sorte que le sens général que Jan Frederik Niermeyer (Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, 1984) ou Charles du Fresne du Cange (du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinatis*, Paris 1932) attribuent à ces termes n'est pas décisif (159).

## 2. *Munitio/Oppidum*

*Munitio* paraît plus simple, dans le sens où l'on ne perçoit pas véritablement d'originalité dans son emploi en comparaison avec *castrum* ou *castellum*. Cependant Flodoard semble l'associer plus volontiers à *castrum*. Néanmoins, il est intéressant de remarquer l'évolution de la fréquence d'emploi de ce terme dans les *Annales* : en effet, dès 940, cette dénomination est utilisée plus fréquemment par le chroniqueur, témoignant probablement de la multiplication des forteresses à partir de cette date.

Flodoard accorde à *oppidum* un sens tout à fait particulier : il s'agit d'une forteresse (*castrum, castellum, munitio*) qui abrite une population civile (*oppidani*).

## 3. *Arx/turris*

Ils désignent toujours un réduit fortifié qui, dans le cas de *turris* au moins devait avoir l'aspect d'une tour. La disparition vers 950 de la désignation *arx* au profit de *turris* pourrait être, comme dans le cas de *munitio*, un indice de l'évolution des formes fortifiées vers celle du donjon du xie siècle. Adémar de Chabannes (Debort, 1979, p. 97-113), à peu près contemporain de Richer, possède un vocabulaire de la fortification qui se rapproche de celui de Flodoard. Dudon de Saint-Quentin (Renoux, 1982, p. 327-347), qui écrit vers l'an mil, emploie un vocabulaire très pauvre ; il ignore presque complètement les mots *oppidum* (six mentions), *castellum* (quatre mentions), *munitio* (cinq mentions) *turris* (une seule mention) et *arx* (une seule mention).

Les deux termes *turris* et *arx* sont très proches. Flodoard semble leur assigner en apparence un sens

159 - L'usage de Richer à la fin du xe siècle pour décrire Laon (Chauraud, 1964), est à l'opposé de celui de Flodoard. En effet, Richer ne nomme jamais Laon par les termes *oppidum* et *castrum*, mais uniquement par *civitas*, et surtout *urbs*, tandis que Flodoard ne désigne cette cité que par *castrum, oppidum* et exceptionnellement *urbs*, en tout cas jamais par *civitas*.

équivalent. Il emploie le terme *turris* neuf fois dans les *Annales* pour désigner cinq sites : Ambly-Fleury (Ardennes), Château-Thierry, Chaumuzy (Marne), Coucy-le-Château (Aisne) et Laon (Aisne). Ce terme ne figure pas dans l'*Historia*. Le mot *arx* est aussi rarement employé puisqu'il n'apparaît que huit fois dans toute l'œuvre, six fois dans les *Annales* et deux fois dans l'*Historia*. Ils ne désignent que quelques sites en particulier Château-Thierry, Coucy-le-Château et Laon. Dès lors, un constat s'impose : *turris* et *arx* sont d'un emploi beaucoup plus rare que *castrum, castellum* et *munitio*. Leur sens est-il plus restreint ? Ces termes méritent donc une étude plus approfondie chez Flodoard, le faible nombre des occurrences en autorise l'examen à partir de trois sites relativement proches et possédés par la famille de Vermandois : Laon, Coucy-le-Château et Château-Thierry.

## Cas de Laon

Le cas de Laon est complexe, car il s'agit d'une forteresse à la topographie compliquée (Lusse, 1992, p. 229-262). En effet, la ville est située au sommet d'un éperon rocheux aux parois abruptes, sur un plateau apte à recevoir une infrastructure urbaine.

Ce site perché permet une surveillance de tous les mouvements suspects dans la plaine. Les structures défensives sont complexes à étudier, car elles sont nombreuses et variées, faisant de Laon une forteresse presque imprenable, à moins d'employer la surprise comme Louis IV d'Outre-Mer en 949 ou la trahison comme Charles de Basse-Lorraine en 988. La cité est entourée d'une muraille d'origine vraisemblablement romaine (Fleury, 1856, p. 340). L'intérieur du *castrum* comprend les habitations civiles, les bâtiments religieux, et deux dispositifs fortifiés sur lesquels Flodoard rapporte quelques détails. Il s'agit de deux citadelles qu'il appelle indistinctement : *arx* (6 fois en 931, 938 et 949) ; *turris* (3 fois en 949 et 950) ; *castellum* (1 fois en 927).

Herbert de Vermandois se rend maître de Laon au printemps 928 et garde le contrôle sur la cité jusque l'automne ou la fin de l'année 931. C'est durant cette période que l'on doit placer la construction d'une *arx* à l'intérieur de l'enceinte urbaine. Le terme « citadelle » n'est pas exagéré pour désigner l'*arx* du comte Herbert, car il s'agit d'une forteresse inexpugnable d'après les dires de Flodoard : « *[Rodulfus rex] pergens Laudunum, obsidet inibi Heribertum qui ibidem sese concluserat cum suis. Nec diu persistens locum petit egrediendi, datoque sibi spatio recedit, dimissa uxore sua in arce quam infra Laudunum ipse construxerat. Ad quam postea capiendam majoris laboris et morae opus regi fuit.* » Flodoard, *Annales*, an 931 (Lauer, 1905, p. 51) ; « *[rex Ludowicus] ingressusque Laudunum, arcem novam nuper inibi ab Heriberto aedificatam obsidet multisque machinis suffosso eversoque muro. cum magno tandem capit labore* » Flodoard, *Annales*, an 938 (Lauer, 1905, p. 70). À l'occasion de ces deux sièges, cette forteresse est désignée uniquement par le terme *arx* ; jamais Flodoard ne parle de *turris* à propos de ce point fort de la cité de Laon. En revanche, il mentionne en 938 des murs détruits et renversés. En fait, il s'agit davantage d'un château situé à l'intérieur de la ville que d'un simple réduit fortifié. L'*arx nova* de Herbert de Vermandois est une vraie citadelle. Philippe Lauer (Lauer, 1905, p. 51) a identifié cet édifice comme étant le Château-Gaillot, aujourd'hui disparu.

Une seconde citadelle est construite à Laon par Louis IV d'Outre-Mer entre 936 et 946, dates entre lesquelles il tient la ville. Il doit l'assiéger en 949 mais ne la récupère qu'en 950, lorsque les hostilités prennent fin. Flodoard appelle cette forteresse trois fois *turris* et deux fois *arx*. À l'origine, on trouve la *domus regia* qui est fortifiée par Louis IV à l'aide d'une tour très bien défendue située à proximité d'une porte (160), de sorte que la citadelle est régulièrement ravitaillée en vivres et en troupes fraîches : « *Hugo vero appropians turri, ante portam metatur et introducens in arcem custodes cum sufficiente victu, recedit a monte.* » Flodoard, *Annales*, an 949 (Lauer, 1905, p. 123) ; « *Laudunum adit et suos qui arcis domum tenebant educit, aliosque cum sufficiente victu custodes introducit.* » Flodoard, *Annales*, an 949 (Lauer, 1905, p. 124). La citadelle de Louis IV d'Outre-Mer a la particularité d'appartenir à la ville de Laon, mais de garder en même temps une parfaite indépendance. D'ailleurs, au siège de 949, comme Louis IV ne parvient pas à prendre ce point fort, il décide de l'isoler du reste de la cité en allongeant simplement la muraille urbaine autour du centre qui résiste : « *Hanc itaque capere non valens, a civitate secludit, ducto intrinsecus muro* ». Flodoard, *Annales*, an 949 (Lauer, 1905, p. 122). En tout cas, cette seconde citadelle est axée entièrement sur une tour stratégiquement bien placée, gardant à la fois la *domus regia* et une porte urbaine par laquelle elle est ravitaillée, à la différence de celle de Herbert de Vermandois qui ne semble pas munie d'un tel dispositif. On ne peut s'empêcher de penser qu'il peut s'agir, ici, d'une des premières mentions dans les textes d'un donjon remontant au milieu du xe siècle. Il est étonnant de constater que, à l'occasion du siège de 949, le château de Herbert de Vermandois n'est plus mentionné, alors qu'en 938 il est le point le mieux fortifié de Laon. Il se pourrait que la *turris* de Louis IV, représentant un perfectionnement important des techniques de fortification en usage au xe siècle, ait ôté à l'*arx nova* du comte Herbert toute efficacité militaire, ce qui aurait entraîné son abandon temporaire. La forteresse de Herbert de Vermandois n'est jamais appelée *turris*, mais uniquement *arx* ; par contre

160 - Il s'agit sûrement de la porte dite d'Ardon.





celle de Louis IV d'Outre-Mer, plus tardive, est à la fois nommée *turris* et *arx* en 949 : est-ce à dire que l'*arx* de la seconde moitié du xe siècle s'identifie avec une tour, élément précurseur du donjon quadrangulaire roman que nous connaissons bien ? L'évolution très nette du vocabulaire employé par Flodoard semble le confirmer.

## Cas de Coucy-le-Château

En 958, Flodoard évoque le siège et la prise de Coucy par le roi Lothaire en ces termes : « *Anno DCCCCLVIII, castrum Codiciacum quidam fideles Artoldi praesulis clandestina capiunt irruptione. Harduinus, jubjctus Tetbaldi, cui Tetbaldus idem commisserat castrum, videns oppidum captum, confugit cum suis in arcem. Erat autem turris illa firmissima. Ad quam expugnandam veniens rex Lotharius cum domno Artoldo et nonnullis aliis episcopis atque comitibus, per duas fere hanc obsidet hebdomadas* ». Flodoard, *Annales*, an 958 (Lauer, 1905, p. 145). L'annaliste se montre, dans ce cas, plus loquace qu'à l'accoutumée. Coucy est un *castrum* particulièrement bien fortifié, avec, d'une part, un espace ceint d'une muraille (*oppidum*), d'autre part, un réduit fortifié nommé *arx*, que Flodoard décrit sommairement : il s'agit d'une « *turris firmissima* ». Cette mention est très précieuse, car elle permet d'affirmer que la notion de « donjon » ou de tour maîtresse, qui connaîtra dans le courant du Moyen Âge un grand succès, existe dès le milieu du xe siècle, comme à Doué-la-Fontaine (De Bouard, 1973-1974, p. 5-110). Cette tour a résisté deux semaines aux troupes du roi Lothaire, ce qui sous-entend un dispositif fortifié efficace, peut-être en pierre, muni de *propugnacula* divers qui repoussent les assauts. Mais rien dans le texte ne permet de l'affirmer ; seule une recherche archéologique permettrait d'établir des certitudes.

Après 949, le terme *arx* disparaît presque complètement. Flodoard estime alors utile de préciser sa pensée par un complément d'information : « *Erat autem turris illa firmissima.* » Flodoard, *Annales*, an 958 (Lauer, 1905, p. 145). En revanche, le terme *turris* est employé six fois après 949. Il semble qu'on puisse déterminer une coupure lexicale au milieu du xe siècle, rupture qui pourrait correspondre à une évolution de l'architecture militaire plus précisément à l'adoption du principe du donjon.

Il convient d'insister sur les termes utilisés par Flodoard dans sa relation du siège de Coucy : il décrit avec complaisance l'importance des forces assemblées autour de Lothaire pour réduire la place, il utilise, pour la désigner, le démonstratif élogieux « *illa* », puis le superlatif « *firmissima* ». Tout ceci tend, évidemment, à montrer le caractère extraordinaire des défenses de cette citadelle à cette époque : Coucy est vraisemblablement un prototype comme l'est également Château-thierry à la même époque.

## Cas de Château-Thierry

Les différents termes employés dans le cas spécifique de Château-Thierry nécessitent d'être examinés de manière plus précise. En 923, Flodoard rapporte : « *Praesidii etiam Heriberti turris super Maternam fluvium, ubi Karolus custodiebatur, subitaneo conflagravit incendio* » Flodoard, *Annales*, an 923 (Lauer, 1905, p. 24). À propos du siège de 934, l'annaliste écrit : « *Anno DCCCCXXXIIII, obsidentibus praenotatam munitionem, rege Rodulfo et Hugone comite, quarto tandem mense, ascendente noctu muros custodibus dormientibus Walone cum suis, pars oppidi capitur ; arx tamen tutior ab Heriberti fidelibus retinetur.* » Flodoard, *Annales*, an 934 (Lauer, 1905, p. 58). Château-Thierry possède donc un *oppidum*, renforcé par un dispositif très bien fortifié qualifié de *arx*. Il s'agit, ici, d'une citadelle, indépendante du reste de la forteresse, mais qui doit néanmoins se situer *intra muros* puisque ce n'est qu'après la chute du corps de la place que la garnison se replie dans son ultime refuge et résiste. De plus, Flodoard écrit que c'est une *pars oppidi*. Cette quasi certitude mise à part, il est impossible de dresser une description, ne serait-ce qu'approximative, de cette *arx*, étant donnée la concision du récit de Flodoard. On peut pourtant émettre l'hypothèse que la *turris* dont il est question, en 923, dans les Annales, désignerait, en fait, l'*arx*, et non l'*oppidum* dans son entier (161). Charles le Simple devait être interné dans cette *turris* puisque l'incendie a motivé le transfert du détenu. Si l'on pense que Herbert avait sans doute installé ce prisonnier de très haut rang aristocratique dans l'endroit le plus sûr de la forteresse, cette *turris*, mentionnée en 923, doit vraisemblablement correspondre à l'*arx* de 934. Dans le cadre de cette hypothèse, le réduit fortifié dont il est question en 934 pourrait être une tour disposant d'éventuelles annexes, tels une enceinte, des flanquements, etc. Par ailleurs, si l'on se souvient de ce qui a été dit précédemment au sujet de la signification du terme *oppidum* chez l'historien, « *pars oppidi* » – Flodoard, *Annales*, an 934 (Lauer, 1905, p. 8) – pourrait être un détail capital, car cette seconde partie de l'*oppidum*, mieux protégée, pourrait avoir un caractère civil. Par conséquent, cette *arx* serait un élément fortifié plus important qu'un simple réduit ; elle aurait l'aspect d'un bourg civil, entouré d'une muraille et concentré autour d'un édifice de caractère militaire, éventuellement une tour. C'est ce que laissent penser les quelques données archéologiques.

## *4. Murus*

Flodoard utilise très peu le terme *murus* dans son œuvre : douze fois dans les *Annales* (Eu en 925, Châtillon-sur-Marne en 949, Château-Thierry en 934, Laon en 938 et 949, Noyon (Oise) en 932, Pavie (Italie, Lombardie) en 923, Reims en 945 et sept fois

161 - Hypothèse renforcée par la mention « *pars oppidi* » de 934.

dans l'*Historia* (Laon en 938, Mouzon en 900, Reims en 892, 900 et 945, Saint-Rémi de Reims en 925). Par ailleurs, lorsqu'il mentionne la présence d'une enceinte pour une forteresse, il ne donne aucune précision sur sa nature, son aspect, sa hauteur, son épaisseur… Nulle mention de flanquement ou de fossé, excepté le cas de Eu (Seine-Maritime) en 925, pour lequel Flodoard se montre plus loquace : « *Idem vero castrum, secus mare situm, vocabatur Auga ; quod circumdantes Franci, vallum quo pro antemurali cingebatur irrumpunt, murumque infrinqentes conscendunt ; et, oppido pugnando potiti, mares cunctos interimunt, munitionem succendunt* » Flodoard, *Annales*, an 925 (Lauer, 1905, p. 31-32). L'historien narre ici un assaut avec toutes les étapes de l'invasion décrites succinctement. Néanmoins, nous pouvons voir que les assaillants doivent d'abord passer un *vallum*, c'est-à-dire vraisemblablement une palissade ou un clayonnage solidement enfoncé dans le sol, organe de défense avancé, situé devant une enceinte qui est escaladé, sûrement à l'aide d'échelles. Une fois que les assaillants ont passé cette série de barrages, ils sont maîtres du *castrum*. Il est intéressant de constater que Flodoard ne mentionne pas la présence d'une *arx* qui permet de prolonger la résistance bien après que le reste de la forteresse soit tombé, comme à Château-Thierry en 934 et à Coucy en 958. Eu fournit le seul exemple d'une défense avancée autour d'une forteresse ; il est très vraisemblable que toutes les fortifications disposaient de ce système primaire de protection gênant l'avancée des assaillants.

Les mentions d'assauts nocturnes sont relativement nombreuses et l'historien ne mentionne aucun échec de cette technique de « commandos » ; Flodoard emploie des tournures stéréotypées pour rendre compte de ces opérations : « *conscenso noctu muro capit* » pour Châtillon-sur-Marne en 949 Flodoard, *Annales*, an 949 (Lauer, 1905, p. 125), « *ascendente noctu muros custodibus dormientibus* » pour Château-Thierry en 934 Flodoard, *Annales*, an 934 (Lauer, 1905, p. 58), « *noctu muro latenter a suis ascenso disruptisque portarum seris, oppidum ingreditur* » pour Laon en 949 Flodoard, *Annales*, an 949 (Lauer, 1905, p. 122), « *noctu in civitate, latenter muro conscenso, recipit* » pour Noyon en 932, Flodoard, *Annales*, an 932 (Lauer, 1905, p. 52).

Au terme de ce développement sur les mots utilisés pour qualifier les occupations et les espaces, il convient de revenir sur les principales étapes de l'évolution de la fortification entre le ixe siècle et le début du xie siècle et de mettre en évidence les apports des premières observations archéologiques du site.

La chronologie relative des contextes archéologiques, donnée par l'analyse stratigraphique et étayée par quelques données historiques, permet de mettre en évidence l'existence d'une fortification de bois, dès la seconde moitié du ixe siècle. La présence probable d'une *turris* de bois au début du xe siècle barrant l'accès à l'enclos montre déjà l'importance de cette structure dans la symbolique seigneuriale (Fournier, 1978). La répartition des fonctions à l'intérieur de l'enclos, ensemble résidentiel noble et espace économique, ne peut malheureusement pas être davantage précisée. L'archéologie révèle un développement des activités artisanales et un soin tout particulier apporté à l'art défensif traduisant l'émergence d'un pouvoir territorial.

Ainsi, tout en conservant la surface d'origine, d'importantes modifications morphologiques et architecturales sont apportées assez rapidement puisque, au xe siècle, est construit un fossé d'axe nord-sud séparant la basse-cour, à l'ouest, de la haute cour, à l'est. Dans le même temps, l'ensemble de la clôture est totalement reconstruit. Des tours de flanquement identiques à celle mise au jour dans les fouilles devaient scander l'enceinte de manière régulière. Ces tours, maçonnées de manière totale ou partielle, saillantes d'un tiers vers l'extérieur, associées à une enceinte palissadée de bois, devaient constituer un ouvrage militaire inexpugnable. Positionnée sur le point culminant, en première ligne, à l'emplacement de l'ancienne tour de bois, se trouve la tour maîtresse, en pierre. C'est très certainement de ce château, édifié par Herbert Ier, comte de Vermandois, qu'hérita Herbert II et c'est donc à l'intérieur de ces murs qu'est emprisonné Charles le Simple en 923. C'est bien de cette forteresse redoutable, qui ne put jamais être prise que par traîtrise, dont parle Flodoard en 934. Les différents termes employés par l'auteur distinguent nettement l'*oppidum*, toute la partie enceinte, de l'*arx*, réduit défensif fortifié qui, d'ailleurs, continue à résister alors que l'*oppidum* est pris.

Par cette forteresse, la tentative d'asseoir un pouvoir comtal de la famille de Vermandois dès la fin du ixe siècle est évidente (Renoux, 1991, p. 274) et l'on peut deviner qu'elle le fut sur l'ensemble des territoires en possession d'Herbert Ier. Les luttes qui ont ensuite opposé Herbert II et Raoul de Bourgogne, puis les fils d'Herbert et Louis IV d'Outremer confirment cette volonté de regroupement territorial aux frontières du domaine royal. Cependant, ces luttes politiques opposant Carolingiens, Robertiens et Vermandois empêchent l'essor d'une principauté en ces régions de la France mineure alors qu'en d'autres endroits, comme en Anjou et en Aquitaine, de telles principautés purent se constituer (Lemarignier, 1970, p. 113).

À partir de cette période, les répartitions fonctionnelles à l'intérieur de la place forte sont assez claires. D'une part, à l'est, le pôle seigneurial, avec la tour maîtresse, dont les fonctions, mis à part le rôle défensif évident, ne pourront être définies à l'avenir que par des fouilles de l'intérieur du bâtiment, d'autre part, à l'ouest, le pôle domestique voire économique, qui va se développer durant tout le xe et le xie siècle. Il est intéressant de constater que l'évolution des structures et leur implantation semblent constamment liées à des contraintes dont les bases furent établies au ixe siècle. Les observations faites sur les secteurs C1-S1 et D1-S2, sur une bande de 30 m longeant l'enceinte, montrent que, du milieu du ixe siècle jusqu'au début du xiie siècle, l'organisation de l'espace se conçoit non pas parallèlement à cette limite, mais plutôt perpendiculairement, selon une sorte de système parcellaire établi vraisemblablement dès le milieu du ixe siècle, lors de l'implantation d'une petite unité agricole. Et même si les fonctions des zones changent, les limites semblent conservées. Il faut attendre le xiie siècle, avec la construction de l'enceinte en pierre pour constater un remodelage complet de l'espace interne.

À cette époque, au témoignage de Flodoard, des éléments du site médiéval sont déjà en place. La forteresse est désignée indifféremment sous plusieurs termes, *castrum*, *castellum*, *munitio*, *oppidum*. Ce dernier mot est utilisé pour distinguer ce qui semble être une partie de l'ensemble fortifié, lors du siège du *Castellum Theodorici* par le roi Raoul de Bourgogne en 934. Philippe Lauer l'assimile à la « ville » protégée par des murailles, distincte de la citadelle, de la tour maîtresse. Le terme *oppidum* signale un site de hauteur et laisserait supposer une double fonction de l'occupation humaine sur l'éperon : militaire et civile. L'archéologie corrobore l'idée d'une bipartition du site en distinguant, à partir du début du xe siècle, la division de l'espace castral en deux zones séparées par un fossé, l'une défensive et résidentielle, à l'est, barrant l'accès de l'éperon, l'autre, économique, disposée sur la plus grande surface, à l'ouest. Ces éléments plaident en faveur de l'hypothèse précédemment évoquée d'un regroupement de la population sur un site défensif et convergent avec les données des secteurs fouillées en C1 et D1. En tenant compte de ces différentes données une hypothèse de restitution de cette topographie peut donc être proposé. Il ne s'agit que d'une projection théorique (fig. 112).

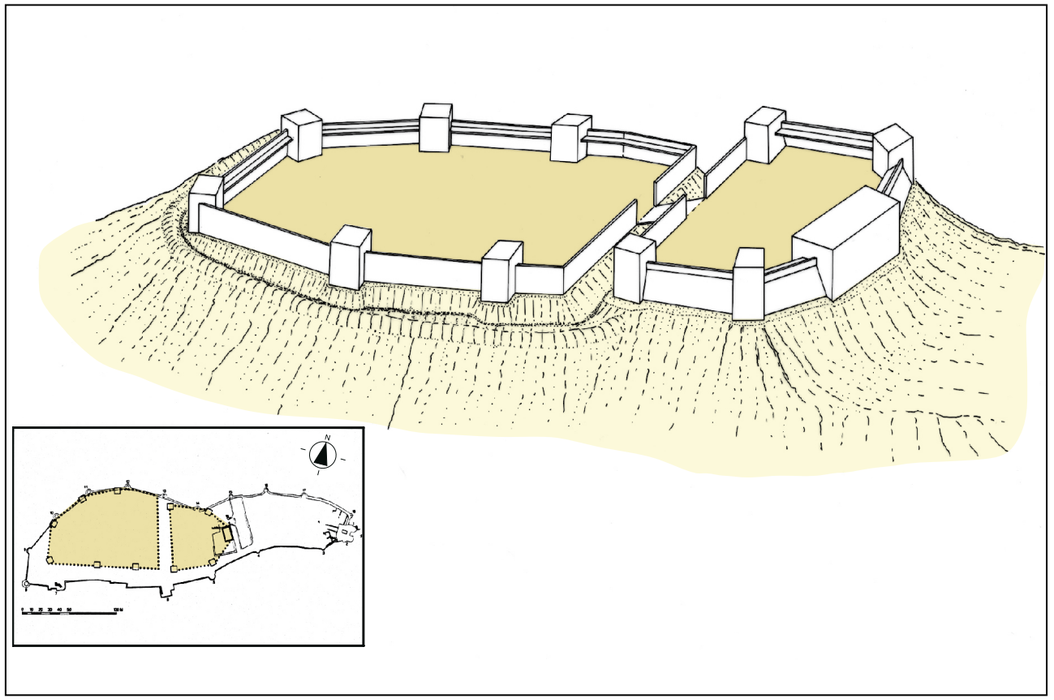

**Fig. 112** – Essai de restitution du château à l'époque carolingienne (*dessin F. Blary*).